



# Assemblée générale

Soixante-seizième session

**59<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 23 février 2022, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid ..... (Maldives)

*En l'absence du Président, M. Malovrh (Slovénie),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 67 de l'ordre du jour (suite)

### La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés

**M. Kulhánek** (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe pleinement à la déclaration faite plus tôt dans la journée au nom de l'Union européenne (voir A/76/PV.58). Je voudrais ajouter les observations ci-après à titre national.

La République tchèque est gravement préoccupée par le fait que la Russie continue d'agresser et de menacer l'Ukraine, notamment par un renforcement militaire à grande échelle et sans précédent près de sa frontière ukrainienne.

Je ne peux imaginer un cadre plus approprié que l'Assemblée générale pour réaffirmer haut et fort que la Charte des Nations Unies interdit le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État. Il s'agit d'un principe fondamental du droit international, auquel tous les États doivent se conformer et que nous devrions tous nous efforcer de défendre. En outre, nous souscrivons sans réserve aux paroles sévères du Secrétaire général, qui s'inquiète de la perversion du concept de maintien de la paix et souligne clairement que les principes inscrits dans la Charte ne sont pas un menu à la carte.

Nous condamnons fermement la décision de la Russie de reconnaître l'indépendance des prétendues Républiques populaires de Donetsk et de Louhansk, qui a été le prélude à l'entrée des troupes russes en territoire ukrainien. La violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine par des actes d'agression constitue une grave violation du droit international, y compris la Charte des Nations Unies. Conformément à la résolution 68/262, nous sommes engagés dans une politique de non-reconnaissance de la Crimée illégalement annexée. Nous réaffirmons notre plein appui à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Les agissements de la Russie constituent une attaque directe sur l'architecture de sécurité européenne et sapent l'ordre international fondé sur des règles. Aujourd'hui, nombre des orateurs qui m'ont précédé, dont le Secrétaire général, ont déclaré sans ambiguïté que la seule façon d'avancer passait par la désescalade, la négociation et le dialogue, et non par des renforcements militaires massifs et l'emploi de la force. Il s'agit en effet de la seule approche acceptable. C'est pourquoi la République tchèque soutient le dialogue renouvelé sur la sécurité européenne à l'initiative de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et demande à la Fédération de Russie d'y participer de manière constructive.

Dans les zones de la région du Donbass qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement, ainsi qu'en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Crimée illégalement annexée, les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire sont systématiques et restent pour nous une source de vive inquiétude. En particulier, nous sommes profondément préoccupés par l'état de santé des prisonniers politiques de Crimée suivants : Halyna Dovhopola, Dzhemil Gafarov, Server Gaziev, Zekirja Muratov, Amet Suleymanov et Enver Omerov.

Pour conclure, la République tchèque estime que la situation doit rester au premier plan des préoccupations de l'ONU et mérite que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme et les autres organes compétents lui accordent toute leur attention. Je voudrais répéter ce que le Secrétaire général a dit la semaine dernière : il n'y a pas d'autre option que la diplomatie. Toutes les questions peuvent et doivent être abordées et réglées dans des cadres diplomatiques.

**M. Fifield** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie condamne sans ambiguïté les menaces de la Russie contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La reconnaissance par la Russie de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Louhansk en tant qu'États indépendants constitue une atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et une violation flagrante du droit international. Nous condamnons absolument la décision de M. Poutine d'ordonner l'envoi de troupes dans ces régions de l'est de l'Ukraine.

L'Australie est aux côtés de l'Ukraine et appelle une nouvelle fois la Russie à désamorcer immédiatement la situation. Les canaux restent ouverts pour que la Russie s'engage dans un dialogue diplomatique et elle doit le faire sans délai. Nous rappelons à la Russie les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous l'appelons à respecter les principes fondamentaux consacrés par la Charte, et notamment à s'abstenir du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre un autre État.

L'Australie se félicite des efforts importants déployés par nos proches partenaires, notamment les États-Unis, l'Union européenne et l'OTAN, pour exhorter la Russie à trouver une solution diplomatique. L'Australie défend l'ouverture, l'état de droit et le droit de tous les pays, grands et petits, à servir leurs intérêts, sans aucune contrainte. C'est pourquoi nous travaillons avec nos partenaires et alliés pour protéger l'ordre international fondé sur des règles.

L'Australie est et sera toujours résolument attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et continue de lui témoigner son soutien au plus haut niveau. Les Ministres des affaires étrangères de nos pays se sont rencontrés à Munich il y a quelques jours et notre premier ministre s'est entretenu hier avec son homologue.

Le Gouvernement australien prend actuellement des mesures pour sanctionner les personnes et les organisations russes dans le cadre de l'effort international visant à faire lourdement payer à la Russie son agression non provoquée et inacceptable contre l'Ukraine. Si la Russie s'attaque encore à l'Ukraine, l'Australie est prête à aller plus loin, en collaboration avec nos proches partenaires.

**M. Leucă** (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la République de Moldova réaffirme son appui ferme et indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Le Moldova n'a pas reconnu l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol par la Fédération de Russie. Nous avons voté pour la résolution 68/262, intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine », et pour les résolutions ultérieures.

Les événements inquiétants survenus récemment en Ukraine et alentour sont à la fois un motif de préoccupation légitime pour la communauté internationale et une source majeure de tensions en Europe et au-delà.

Depuis quelques semaines, dans le contexte du déploiement sans précédent de troupes russes à proximité des frontières de l'Ukraine, nous avons des échanges intensifs, dans diverses instances internationales, sur l'importance de préserver les instruments fondamentaux et les principes essentiels sur lesquels reposent la paix et la sécurité internationales.

Parmi ces instruments, il y a la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Les principes fondamentaux sont également bien connus et universellement acceptés : l'égalité souveraine ; l'intégrité territoriale ; l'inviolabilité des frontières ; le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force ; la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États ; la coopération entre les États ; le respect par les États de leurs obligations au titre du droit international.

Il est ressorti de ces discussions que la seule façon de procéder consistait à ce que tous les États défendent

et respectent ces instruments et principes clefs et ne les réinterprètent ni ne les violent en aucun cas.

Malheureusement, malgré tout ce que nous avons pu tenter sur les plans politique et diplomatique, une décision prise il y a deux jours a remis en cause tous les efforts entrepris et ouvertement porté atteinte à l'indépendance et à la souveraineté de l'Ukraine, un Membre fondateur de l'ONU qui est également un pays voisin et ami du Moldova.

La République de Moldova condamne fermement la décision de la Fédération de Russie concernant la prétendue reconnaissance de l'indépendance des entités séparatistes de Louhansk et de Donetsk. Cet acte constitue une violation grave du droit international et une nouvelle violation flagrante et inacceptable de ses normes et principes fondamentaux. Cette prétendue reconnaissance remet en cause toutes les perspectives d'une solution politique et négociée au conflit dans la région ukrainienne du Donbass et aura des conséquences négatives profondes et durables pour l'ensemble du continent.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les forces militaires russes seront désormais ouvertement déployées dans les zones qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement ukrainien. Cela crée un risque très élevé de confrontation militaire sur le sol ukrainien. Dans ce contexte, nous réitérons notre appui ferme à la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, dont la présence sur le terrain est encore plus importante à présent.

Nous nous joignons à l'appel lancé aux autorités russes pour qu'elles reviennent sur leur décision unilatérale de reconnaître les deux territoires séparatistes situés sur le territoire de l'Ukraine et qu'elles désamorcent les tensions et reviennent à la voie dans laquelle la diplomatie, le dialogue et la coopération sont les seuls outils pour garantir la paix et la stabilité sur notre continent. Nous exprimons notre solidarité avec l'Ukraine et son peuple, ainsi que notre profonde reconnaissance pour la retenue dont l'Ukraine a fait preuve, et nous nous félicitons de la volonté des autorités ukrainiennes de continuer à rechercher une solution diplomatique par le biais des formats existants.

L'avenir n'est pas à la coercition politico-militaire, aux sphères d'influence ni à la violation de l'intégrité territoriale des États souverains. L'avenir est à la coopération, au respect des droits de l'homme

et au développement économique pour tous, principes auxquels mon pays croit fermement. De même, dans une région marquée par l'insécurité et l'instabilité, où les normes de comportement tombent comme des dominos, les États doivent suivre un ensemble de règles fondamentales qui guident les relations entre eux et sous-tendent un ordre régional.

Aujourd'hui, il est plus important que jamais de réaffirmer les principes du droit international, de l'ordre, de la justice et du règlement pacifique des différends. Nous ne pouvons pas permettre que les griefs historiques, les politiques révisionnistes, le recours flagrant à la force et le mépris des droits de l'homme deviennent la nouvelle norme. Nous devons contrer de façon concertée les menaces à la sécurité régionale et les violations intolérables du droit international. Nous devons tous tracer une autre voie, constructive et durable.

**M. Skoknic Tapia** (Chili) (*parle en espagnol*) : Au vu des graves événements survenus ces dernières semaines en Ukraine et de la reconnaissance des régions de Donetsk et de Louhansk en tant qu'entités indépendantes, le Chili souscrit à la déclaration du Secrétaire général, faite le 21 février par l'intermédiaire de son porte-parole dans laquelle il a appelé à un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine, conformément aux Accords de Minsk, entérinés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015). Le porte-parole a également déclaré ce qui suit :

« [L]e Secrétaire général considère que la décision de la Fédération de Russie constitue une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et est contraire aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ».

Nous rappelons également que, la semaine dernière, le Secrétaire général a indiqué qu'il avait proposé ses bons offices et qu'il ne négligerait aucune piste dans la recherche d'une solution pacifique. Nous remercions donc le Secrétaire général d'avoir réaffirmé son engagement en faveur de la paix et de nous avoir fait part, plus tôt ce matin, de son point de vue sur la situation tendue en Ukraine (voir A/76/PV.58).

La politique étrangère de mon pays repose sur les principes fondamentaux inscrits à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui régissent la coexistence internationale : s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout État ; régler les

différents par des moyens pacifiques ; que les Membres remplissent de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées. En ce sens, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de chacun des États Membres de l'ONU – y compris, bien sûr, l'Ukraine – doivent être respectées et protégées.

Le Chili participe au présent débat pour demander à nouveau instamment la poursuite des efforts en faveur du dialogue et de la compréhension afin que les Accords de Minsk signés il y a sept ans puissent être mis en œuvre. Nous soulignons le travail de terrain effectué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en vue de garantir la paix et la sécurité pour l'ensemble de la population. Nous soulignons également que les efforts diplomatiques entrepris par les pays amis pour parvenir à une solution pacifique par le dialogue entre les parties impliquées doivent être menés à bien.

Quelles que soient les préoccupations relatives à ce qui peut être perçu comme un danger pour la sécurité d'un État, rien ne justifie la violation des principes énoncés à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Ces préoccupations doivent être dissipées par la voie du dialogue et de la négociation entre les différentes parties.

**M. Jinga** (Roumanie) (*parle en anglais*) : La Roumanie souscrit sans réserve à la déclaration prononcée plus tôt dans la journée au nom de l'Union européenne (voir A/76/PV.58). Je souhaite maintenant faire quelques observations supplémentaires en ma qualité nationale.

La Roumanie condamne fermement la décision de la Fédération de Russie de reconnaître la prétendue indépendance des Républiques autoproclamées de Donetsk et de Louhansk, qui font partie intégrante de l'Ukraine, ainsi que la décision illégale d'envoyer des troupes dans ces régions.

Ces mesures violent de manière flagrante l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, ainsi que le droit international et les accords internationaux, notamment la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki. La Roumanie rappelle son plein appui à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

La communauté internationale doit opposer une réponse ferme et catégorique. Nous demandons à la Fédération de Russie de se conformer au droit international et de revenir immédiatement sur sa décision ; de désamorcer la situation et de s'abstenir de toute

autre mesure ; de s'ouvrir au dialogue dans un esprit constructif. Nous appelons également les autres États à ne pas reconnaître cette prétendue indépendance.

La décision de la Fédération de Russie constitue une violation manifeste de ses obligations en tant que signataire des Accords de Minsk, qu'elle a rendus caducs. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Fédération de Russie a une responsabilité particulière dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Pourtant, elle se comporte d'une manière qui menace la paix et la sécurité mondiales et viole délibérément les principes du droit international, ainsi que la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité.

La Roumanie est fermement en faveur d'un règlement pacifique du conflit en Ukraine et ses alentours, conformément aux principes et aux engagements de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La mise en œuvre intégrale des Accords de Minsk est la seule façon d'avancer et le dialogue reste crucial. La Roumanie souligne que l'OSCE est l'instance qui convient pour répondre aux préoccupations de sécurité des parties concernées.

La Roumanie exprime également son appui à la mobilisation très utile de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. Celle-ci doit continuer à jouer sans entrave son rôle essentiel de suivi et d'information quant à la situation de sécurité sur le terrain, y compris dans les régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, conformément à son mandat. Dans les circonstances actuelles, le travail des observateurs déployés sur place est indispensable et leur sûreté et leur sécurité doivent être assurées.

La Roumanie a déjà exprimé plusieurs fois ses inquiétudes concernant le renforcement militaire massif et les mouvements de troupes sans précédent et menaçants de la Russie près de la frontière avec l'Ukraine, de même que sa présence militaire accrue au Bélarus, dans la mer Noire, dans la mer d'Azov et dans la péninsule de Crimée illégalement annexée. Nous avons fermement condamné la multiplication spectaculaire, ces derniers jours, des violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contact dans l'est de l'Ukraine, ainsi que l'utilisation d'armes lourdes et le bombardement aveugle de zones civiles. Depuis sa décision unilatérale du 21 février, la Fédération de Russie a continué sur la voie de l'escalade.

La Roumanie est pleinement solidaire de l'Ukraine et salue la retenue dont elle a fait preuve au cours des dernières semaines, qui démontre sa volonté résolue de recourir au dialogue pour surmonter la situation actuelle. La Roumanie réaffirme son engagement à soutenir les aspirations européennes et euro-atlantiques de l'Ukraine.

**M<sup>me</sup> Stoeva** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration faite plus tôt dans la journée au nom de l'Union européenne (voir A/76/PV.58). Je voudrais maintenant ajouter quelques observations à titre national.

Je réaffirme l'appui inébranlable de la Roumanie à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

Nous condamnons énergiquement la décision du Président Poutine de reconnaître les territoires souverains de l'Ukraine – Donetsk et Louhansk – comme des États indépendants et d'envoyer des troupes russes dans ces régions. Non seulement cette décision porte atteinte de manière flagrante à la souveraineté et à l'indépendance de l'Ukraine, mais elle constitue également une tentative illégale et dangereuse de redessiner les frontières de l'Europe de l'après-guerre froide et de remettre en question l'ordre international fondé sur des règles. Par cet acte, la Fédération de Russie a dénoncé les Accords de Minsk, trahi son propre engagement international à trouver un règlement pacifique aux conflits, et confirmé officiellement qu'elle était partie au conflit.

Le non-respect de la Charte des Nations Unies devrait tous nous inquiéter. Dire que « nous sommes trop loin pour nous impliquer » n'est pas un argument valable, car il est de notre responsabilité commune de défendre la Charte dans son intégralité. Comme l'a dit le Secrétaire général, les principes consacrés par la Charte des Nations Unies ne sont pas un menu à la carte – ils ne peuvent être appliqués de manière sélective – et les États Membres les ont tous acceptés et doivent les appliquer tous. Il est donc de notre devoir d'unir nos efforts et de rejeter cette action illégale du Kremlin.

Nous demandons à la Fédération de Russie de revenir sur sa reconnaissance, de respecter le droit international, d'inverser immédiatement le renforcement massif de ses capacités militaires en Ukraine et alentour, de retirer ses forces de l'Ukraine, conformément à ses obligations et engagements internationaux, et de choisir la voie de la diplomatie en reprenant les

discussions dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral. Il n'est pas encore trop tard pour le faire.

Alors que la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine continue de se détériorer, l'accès total, libre et sans entrave de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres observateurs et mécanismes internationaux de surveillance des droits de l'homme à l'ensemble du territoire ukrainien reste de la plus haute importance.

En ce qui concerne la question de la Crimée et de la ville de Sébastopol, nous réaffirmons notre politique de non-reconnaissance de leur annexion illégale par la Fédération de Russie, qui passe notamment par des mesures restrictives. Toute tentative de légitimation ou de normalisation par la délivrance de passeports russes, le déplacement forcé de populations, l'enrôlement de résidents dans les forces armées de la Fédération de Russie ou la tenue illégale d'élections russes, doit cesser. Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par les violations des droits humains et atteintes à ces droits qui ont cours en Crimée et appelons à la libération immédiate de tous les citoyens ukrainiens détenus illégalement, y compris les militants tatars de Crimée emprisonnés en Russie, ainsi qu'en Crimée et dans la ville de Sébastopol, illégalement annexées.

En tant qu'État côtier de la mer Noire, la Bulgarie partage les préoccupations relatives à la militarisation par la Russie de la péninsule de Crimée, qui porte gravement préjudice à la sécurité dans toute la région de la mer Noire. Nous demandons à la Fédération de Russie de s'abstenir de toute action propre à entraver la liberté de passage et de navigation, en violation du droit international, et susceptible de provoquer une nouvelle escalade dans les zones de la mer Noire et de la mer d'Azov.

Pour terminer, je voudrais féliciter l'Ukraine pour sa résilience et appeler une nouvelle fois à la désescalade, au dialogue et à la diplomatie afin de surmonter la crise de sécurité actuelle. Nous voulons que l'Ukraine sache qu'elle n'est pas seule.

**M<sup>me</sup> Šćepanović** (Monténégro) (*parle en anglais*) : Le Monténégro se rallie à la déclaration faite plus tôt dans la journée au nom de l'Union européenne (voir A/76/PV.58).

La détérioration des conditions de sécurité en Ukraine et alentour est très inquiétante. Nous sommes profondément préoccupés par le renforcement militaire

de la Fédération de Russie aux frontières de l'Ukraine, notamment en Crimée illégalement annexée, au Bélarus et dans la mer Noire. Les bombardements aveugles d'infrastructures civiles et les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contact qui ont été signalés ces derniers jours sont alarmants.

La priorité absolue devrait donc être que la Russie renonce à son renforcement militaire et retire ses forces d'Ukraine, conformément à ses obligations et engagements internationaux, tout en restant engagée de manière constructive dans le dialogue au sein des mécanismes internationaux établis. Les discours menaçants doivent cesser, et il faut chercher une solution par les voies diplomatiques. Comme l'a dit le Secrétaire général, il n'y a pas d'autre option que la diplomatie. Il incombe à tous les États Membres de respecter pleinement les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État.

Nous soutenons les efforts diplomatiques, notamment entre les chefs d'État et par le biais de négociations dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, pour un règlement pacifique du conflit conformément aux Accords de Minsk, approuvés par le Conseil de sécurité dans la résolution 2202 (2015). Le Monténégro appelle les parties à respecter leurs engagements et à collaborer de manière constructive. La désescalade des tensions, soutenue par des mesures tangibles et vérifiables sur le terrain, doit être une priorité.

La situation humanitaire déjà catastrophique en Ukraine, où près de 2,9 millions de personnes ont besoin d'aide, sera exacerbée en cas d'escalade. Nous sommes profondément préoccupés par la décision de la Russie de reconnaître les Républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Louhansk. Cela ne contribue pas à apaiser les tensions mais constitue au contraire une nouvelle violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et contredit directement les Accords de Minsk. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui pourrait compromettre davantage les Accords de Minsk ou leur mise en œuvre et entraîner une nouvelle escalade de la situation, déjà dangereuse.

La façon alarmante dont les choses évoluent en Ukraine et alentour met en péril l'architecture de sécurité européenne et représente une menace manifeste

et immédiate pour la paix et la sécurité en Europe et au-delà. Le Monténégro défend un ordre de sécurité européen ancré dans les principes fondamentaux du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays, de la reconnaissance du droit naturel de chaque pays de choisir librement ses propres arrangements en matière de sécurité, et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Ces principes ne sont ni négociables, ni réinterprétables. À cet égard, je veux réaffirmer l'appui résolu du Monténégro à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

**M. Sabbagh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La République arabe syrienne a toujours insisté sur l'importance de régler les différends régionaux et internationaux par la diplomatie et le dialogue. Nous appuyons tous les efforts de maintien de la paix et de la sécurité dans toutes les parties du monde où les tensions sont élevées, sur la base de notre conviction qu'il importe de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Toutefois, nous restons convaincus que l'inscription du point intitulé « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés » à l'ordre du jour de l'Assemblée générale est une mesure irresponsable, unilatérale et politisée qui illustre la volonté de certains gouvernements occidentaux d'aggraver la situation dans cette région afin de faire pression sur la Russie, aux dépens de la sécurité et de la stabilité régionales et internationales et au détriment des relations historiques établies entre les peuples des deux pays. L'examen de ce point par l'Assemblée représente une attaque contre le mandat du Conseil de sécurité et une violation de l'Article 12 de la Charte. L'adoption par le Conseil de la résolution 2202 (2015) est la preuve qu'il se penche sur la question, ce qui implique que l'Assemblée s'abstienne d'agir, à moins que le Conseil de sécurité ne le demande, ce qu'il n'a pas fait.

Le manque de volonté politique de la part de l'Ukraine – ainsi que l'ingérence, sous prétexte de s'inquiéter pour l'Ukraine, des gouvernements occidentaux et de l'OTAN, qui cherchent en même temps à faire monter les tensions en créant un climat hostile et en déployant des armes lourdes et des missiles – empêche la mise en œuvre des Accords de Minsk de 2015, ternit la relation historique entre la Russie et son voisin ukrainien, et crée des tensions entre eux. Le fait que certains États occidentaux se soient empressés d'envoyer un

grand nombre d'armes et de missiles en Ukraine, sans réfléchir aux conséquences de leurs actions, est à l'origine de l'escalade dans la région. Nous estimons que l'OTAN et les différents États occidentaux auraient pu accorder aux propositions répétées de la Fédération de Russie l'attention sérieuse qu'elles méritaient avant de prendre ou de menacer de prendre des mesures. Nous pensons que la décision des États-Unis et de certains États occidentaux d'imposer des mesures coercitives unilatérales ne fera que compliquer encore la situation, d'autant plus qu'il a été démontré que de telles mesures illégales sont inefficaces pour régler les questions sensibles dans le domaine des relations internationales.

La position de la République arabe syrienne sur la situation en Crimée est fondée sur les résultats du référendum du 16 mars 2014, où plus de 82 % des électeurs ont exprimé leur volonté, conformément au droit international et à la pratique démocratique, de rester dans le giron de la Fédération de Russie. Les États occidentaux qui défendent la démocratie et les droits de l'homme doivent respecter la libre volonté du peuple de Crimée.

Les positions et les campagnes hostiles visant la Fédération de Russie et incitant à l'hostilité à son égard, qui se sont intensifiées récemment et ont des répercussions dans divers contextes, sont la preuve que la crise ukrainienne a été créée par les États occidentaux, États-Unis en tête, afin de diviser le peuple et de porter atteinte à la sécurité nationale russe. Mon pays condamne donc ces pratiques et les tentatives d'offenser la Fédération de Russie. Dans le même temps, nous saluons la grande retenue dont la Russie fait preuve face à l'escalade et aux provocations répétées. Nous la félicitons également de ne pas s'être laissée prendre au piège tendu par les États-Unis et leurs alliés occidentaux et par le personnel de l'OTAN, organisation qui a perdu toute raison d'être, pour tenter de fabriquer une crise entre la Russie et l'Ukraine et de créer un flot d'instabilité et d'insécurité en favorisant une confrontation militaire entre les deux parties. Il est déplorable que les États qui prétendent rechercher la stabilité et la sécurité dans cette région n'aient pas condamné l'agression militaire dans le Donbass, qui a entraîné la mort de civils innocents, y compris des femmes et des enfants, et déplacé un grand nombre de personnes à travers les frontières vers le territoire russe en quête de sécurité et de sûreté.

Pour terminer, la Syrie souligne que la résistance par tous les moyens possibles aux politiques hostiles des puissances occidentales est dans l'intérêt commun

de tous ceux qui s'opposent à leur domination et à leur tyrannie sur le monde. Nous soulignons également qu'il sera impossible de parvenir à la paix et à la sécurité en Europe sans prendre en considération les préoccupations légitimes de la Fédération de Russie en matière de sécurité et sans offrir les garanties de sécurité nécessaires au peuple russe, d'autant plus que les États occidentaux n'ont pas tenu les promesses qu'ils avaient faites à la Fédération de Russie il y a trois décennies.

**M. Arriola Ramírez** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Le Paraguay suit avec une grande inquiétude les événements concernant l'Ukraine, en gardant à l'esprit que la Fédération de Russie et l'Ukraine sont pour lui des pays frères avec lesquels il collabore étroitement dans divers domaines. En fait, le développement de vastes régions du Paraguay est le résultat des efforts et de la contribution de personnes venues des deux pays. Cette proximité fait que nous souhaitons le meilleur pour les deux pays et leurs peuples.

Les pays fondateurs de l'Organisation ont convenu, il y a 76 ans, d'interdire le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans le règlement des différends internationaux. Nous disposons aujourd'hui des moyens et de la structure multilatérale qui faisaient défaut à nos dirigeants dans le passé. Le non-respect de cet engagement porterait un coup sévère au multilatéralisme et à l'Organisation et créerait une menace sans précédent pour l'humanité. Nous nous remettons à peine de la pire pandémie de l'histoire, et la communauté internationale est aux prises avec de graves problèmes que nous devrions tous nous efforcer de résoudre dès maintenant, comme les changements climatiques, le plein respect des droits de l'homme, la criminalité transnationale et l'insécurité alimentaire, entre autres. Pourtant, confiants dans la mobilisation collective, nous pensons, peut-être avec trop d'optimisme, que nous allions apprendre à mieux vivre ensemble.

Aujourd'hui, à nouveau, la menace de conflit et de confrontation nous interpelle en tant qu'êtres humains, en tant que société mondiale et en tant que dirigeants. C'est un moment crucial où l'intelligence, l'expertise et le souci du bien commun – et non l'ambition, le pouvoir ou la force – doivent prévaloir. Nous exhortons toutes les parties, en particulier celles qui sont directement concernées et celles qui ont la plus grande influence sur la scène internationale, avec leurs dirigeants, à poursuivre leurs efforts pour parvenir à une solution pacifique et négociée. Aujourd'hui, à l'Assemblée générale, notre appel est clair et direct. Il est impératif et

urgent de reprendre les processus de négociation dans le cadre des mécanismes actuels et internationalement reconnus. C'est la seule voie possible. Il n'y en a pas d'autre. À cet égard, le Conseil de sécurité doit assumer son rôle et remplir sa mission. Il dispose de tous les outils nécessaires à cet effet.

Le Paraguay salue les efforts des différents gouvernements dans la recherche permanente du dialogue et réaffirme son adhésion aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes établis dans notre Constitution – solidarité et coopération internationales, indépendance nationale, non-ingérence et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Je remercie le Président de m'avoir donné la parole et mes collègues de m'avoir écouté.

**M<sup>me</sup> Seid** (Palaos) (*parle en anglais*) : La création de l'Organisation des Nations Unies dans les derniers jours de la Seconde Guerre mondiale a été l'expression d'un espoir quant aux possibilités du nouveau dispositif de sécurité mondiale, qui favoriserait les conditions sociales et économiques permettant à la paix de prévaloir. La Charte des Nations Unies et les traités de droit international qui ont suivi sont sacrés pour les Palaos, d'abord parce que nous sommes devenus une nation souveraine grâce aux procédures du Conseil de tutelle en 1994, trois ans seulement après l'indépendance de l'Ukraine. En effet, beaucoup d'entre nous ici sont d'anciennes colonies et devraient se hérissier à l'idée que notre indépendance durement acquise et le goût plaisant de notre autodétermination et de nos droits individuels puissent être mis en péril par le caprice d'un quelconque pays.

Deuxièmement, les Palaos ont vécu les horreurs de la Seconde Guerre mondiale aux premières loges, quand la bataille la plus sanglante du Pacifique s'est déroulée sur nos côtes, sur l'île de Peleliu. Devrions-nous oublier le carnage de la guerre alors que, si les frontières de l'Europe sont redessinées par la force, cela se traduira par le sang qui coule et des vies perdues, des personnes sans voix et vulnérables qui souffrent de la faim, des dizaines de milliers de personnes déplacées, aggravant la crise des réfugiés, et des enfants – des enfants innocents – privés d'éducation et d'enfance, qui grandiront dans un climat généralisé de peur et d'impuissance ?

Rares sont les pays qui peuvent mieux comprendre les blessures de la guerre que la Russie, qui fait partie de ceux qui ont vu périr le plus de citoyens pendant

la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, M. Poutine commence à agir comme si les vies en jeu pouvaient être sacrifiées sur l'autel de ses ambitions de rétablissement d'un empire plus vaste. Les Palaos condamnent donc fermement la Russie et ses décisions de reconnaître Donetsk et Louhansk comme États indépendants à l'est de l'Ukraine, et de déployer des troupes russes en Ukraine. Nous voyons des violations des principes inscrits dans de la Charte, du droit international et des Accords de Minsk. Nous nous engageons à apporter notre appui à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Les Palaos demandent également que nous tous, y compris la Russie, restions fermes dans notre engagement à respecter la Charte et à encourager une paix stable par la désescalade, le dialogue et l'état de droit. Nous avons tous des idéaux qui sont souvent remis en question par la réalité. Toutefois, n'oublions pas que la Charte des Nations Unies ne s'applique pas toute seule. Elle a besoin que nous tous, États Membres, réaffirmions ses idéaux constamment et de manière cohérente. C'est notre mission. N'oublions pas non plus que notre travail n'est jamais fini.

**M<sup>me</sup> Bartolini** (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : La République de Saint-Marin est profondément préoccupée par la crise actuelle en Ukraine et aux alentours, la militarisation de ses frontières, la récente escalade et le risque d'un conflit militaire en Europe, qui serait désastreux pour tous. Toute guerre, quelle que soit son ampleur ou sa nature, doit absolument être évitée, car elle entraînerait des souffrances humaines, de la violence, une destruction et une instabilité intolérables, tant en Europe que dans le monde. Pour cette raison, nous considérons que toutes les négociations en cours sont nécessaires et urgentes, et le dialogue ne doit pas s'arrêter avant qu'un résultat pacifique ait été obtenu. En outre, Saint-Marin appelle toutes les parties à respecter pleinement le droit international et la Charte des Nations Unies, en particulier les principes de souveraineté, d'indépendance, d'unité et d'intégrité territoriale des États.

Saint-Marin soutient fermement les efforts de la communauté internationale visant à promouvoir des solutions politiques pour une désescalade complète des tensions entre les parties. À cet égard, nous apprécions et appuyons pleinement le travail en cours dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, dirigé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, pour assurer la mise en œuvre des Accords de Minsk. Nous tenons à souligner les propos du Secrétaire général, qui a répété qu'il n'y avait pas

d'autre option que la diplomatie. Toutes les questions, y compris les plus insolubles, peuvent et doivent être abordées et réglées par la diplomatie.

Malheureusement, la tension monte et les civils continuent de subir les conséquences de cette crise, qui a déjà fait des morts et des déplacés. Des infrastructures civiles, notamment les écoles, les établissements de santé et les réseaux d'électricité et d'eau, sont endommagées, privant les civils, y compris les enfants, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, de services vitaux. En outre, l'utilisation de mines terrestres représente un risque sérieux pour la sécurité des civils et pour leurs activités quotidiennes. Saint-Marin est préoccupé par le grand nombre de civils qui ont besoin d'une aide humanitaire. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et à garantir un accès sûr et sans entrave aux acteurs humanitaires. Les civils doivent être protégés. Une escalade des hostilités aurait clairement un effet dévastateur sur la vie déjà précaire des civils dans cette zone, mais aussi sur la paix, la justice et la stabilité au-delà de la région.

Saint-Marin est préoccupé par la décision de la Fédération de Russie sur le statut des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk et par les répercussions que les derniers faits en date pourraient avoir sur les cadres de négociation existants. Nous appelons toutes les parties à respecter le cessez-le-feu et à éviter les actes de provocation, en vue d'apaiser les tensions. Saint-Marin salue le travail diplomatique accompli jusqu'à présent et demande à tous les acteurs concernés d'intensifier leurs efforts pour parvenir à une solution diplomatique. Il ne peut y avoir d'autre option que la diplomatie. Dans l'intérêt de tous, la voie de la médiation politique ne doit pas être abandonnée jusqu'à ce qu'une solution pacifique soit trouvée. Des arrangements durables et mutuellement acceptables sont indispensables si nous voulons préserver la paix et la sécurité régionales et internationales pour tous.

**M. Lam Padilla** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala suit attentivement la situation en Ukraine et, en tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, attache la plus grande importance à la Charte des Nations Unies, fondement de l'Organisation. Elle exprime les idéaux les plus élevés du multilatéralisme et promeut les principes fondamentaux du droit international – respect de l'égalité

souveraine, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, et non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Nous avons la responsabilité et l'obligation de nous exprimer en faveur la paix. Le Gouvernement guatémaltèque condamne énergiquement la reconnaissance unilatérale par la Russie des prétendues républiques séparatistes de l'Ukraine, qui viole les principes du droit international et l'intégrité de l'Ukraine. En tant que fidèle partisan de la paix dans les instances multilatérales et de la résolution pacifique, négociée et civilisée des conflits, mon pays tient à réaffirmer son engagement, et nous appelons instamment les parties concernées à trouver une solution par le dialogue et la négociation diplomatiques, conformément aux principes consacrés par la Charte. En tant que nation pacifique et respectueuse du droit international, le Guatemala appelle à privilégier la diplomatie afin d'éviter une escalade du conflit qui mettrait en danger la sauvegarde et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier pour le bénéfice et la protection des peuples concernés. Le Guatemala réaffirme l'importance de trouver une solution pacifique à cette crise en respectant la souveraineté, l'intégrité territoriale, les droits humains et la sécurité de tous les pays concernés.

**M. Amorín** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay suit avec une grande préoccupation la hausse des tensions aux frontières entre l'Ukraine et la Russie, où l'on assiste à une escalade vertigineuse depuis la reconnaissance par la Russie des régions séparatistes de l'Ukraine et le déplacement d'unités militaires, en violation des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ce qui pourrait mettre en péril la stabilité régionale. Nous, Membres de l'ONU, sommes responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales et du respect des principes énoncés dans la Charte.

Le rejet du recours à la menace ou à l'emploi de la force et le règlement pacifique des différends sont les principes directeurs de la politique étrangère de l'Uruguay. Nous appelons donc les parties concernées à poursuivre les négociations diplomatiques et à rechercher des accords politiques, seul moyen de concilier leurs intérêts concurrents. L'Uruguay soutient également tous les efforts entrepris à cet égard. Comme une majorité de membres de la communauté internationale, nous comprenons que la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, qui trace la voie pour la mise en œuvre des Accords de Minsk, est le cadre principal pour parvenir à un règlement durable et pacifique. C'est au

Conseil de sécurité qu'il incombe au premier chef de faire appliquer cette résolution, et tout règlement doit respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. L'intégrité territoriale des États est un principe consacré par la Charte, une norme essentielle du droit international en général qui devrait être respectée par tous les États, étant donné son importance pour la coexistence pacifique et la coopération entre les membres de la communauté internationale.

Afin de parvenir à une solution capable de mettre un terme à l'escalade des tensions et aux discours belliqueux, il est indispensable de rétablir la confiance entre toutes les parties concernées. Cela exige une volonté politique ferme de la part de toutes les parties. Nous nous félicitons par conséquent des initiatives diplomatiques qui ont débuté dimanche dernier et qui sont basées sur la proposition de tenir des réunions au plus haut niveau. Le dialogue et la diplomatie sont les seuls moyens de régler le problème. La confrontation est une guerre que tout le monde a perdue d'avance. Elle laisse derrière elle un sillage amer et douloureux ainsi que des reculs sans précédent pour notre civilisation. Nous appelons une fois de plus toutes les parties concernées à prendre conscience de la gravité de l'escalade entre les camps adverses et à prendre toutes les mesures possibles pour réduire les tensions et approfondir les négociations diplomatiques en vue de parvenir à un accord politique sur la situation qui a cours à la frontière entre l'Ukraine et la Russie.

**M. Rodríguez Cuadros** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Comme l'ensemble de la communauté internationale, le Gouvernement péruvien est profondément préoccupé par l'évolution de la situation dans les régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, ainsi qu'à la frontière orientale de l'Ukraine avec la Russie. Nous sommes entièrement d'accord avec la déclaration du Secrétaire général selon laquelle la reconnaissance de l'indépendance des territoires séparatistes et le positionnement de forces militaires dans ces territoires sont incompatibles avec les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et constituent une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine. Il est impératif que toutes les hostilités et les violations du cessez-le-feu dans la région cessent, comme le prévoient les Accords de Minsk. Il est par ailleurs crucial que les parties concernées s'engagent pleinement à désamorcer le conflit, à réduire les tensions, à entamer un processus de désescalade, à instaurer la confiance et à trouver les moyens les plus appropriés d'entamer des consultations et des négociations susceptibles de rendre possible une

solution négociée, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Le Pérou réaffirme sa conviction que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux dispositions de l'Article 1 de la Charte, implique l'obligation pour tous les États de recourir à des moyens pacifiques pour régler les conflits et toute situation risquant de porter atteinte à la paix et à la sécurité, par la stricte application des principes du respect des obligations découlant des traités et autres sources du droit international, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et de la protection des droits de l'homme. Dans cette situation difficile et complexe, le Gouvernement péruvien considère qu'il est indispensable et crucial d'utiliser les outils offerts par la diplomatie pour garantir des consultations et négociations permettant de trouver une solution pacifique et durable qui tienne compte des intérêts légitimes des parties concernées, dans le strict respect des principes consacrés par la Charte et des normes du droit international.

**Mme Horváth** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration prononcée ce matin au nom de l'Union européenne (voir A/76/PV.58), et je voudrais ajouter les observations ci-après à titre national.

La Hongrie réaffirme son appui indéfectible à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous sommes profondément préoccupés par la situation de sécurité qui a un effet déstabilisant dans l'est de l'Ukraine et alentour. La Charte des Nations Unies est claire. Elle interdit sans équivoque le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un État et exige que les États règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. Nous soulignons une fois de plus l'importance de respecter pleinement le droit international et les accords internationaux, ainsi que les principes fondamentaux qui sont inscrits non seulement dans la Charte mais aussi dans l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et le Mémoire de Budapest. Il y avait et il y a toujours de multiples voies diplomatiques disponibles et empruntées qui avaient et ont toujours la capacité d'offrir des solutions pacifiques et diplomatiques.

En tant que pays d'Europe centrale, la Hongrie a un intérêt réel dans le dialogue Est-Ouest. Notre région a toujours souffert des conséquences du conflit entre les

deux parties. Nous n'avons pas oublié l'expérience de la guerre froide, et un retour à de telles pratiques doit donc être évité. Malgré l'escalade dramatique des tensions dans l'est de l'Ukraine, il reste dans notre intérêt de veiller à ce que tous les acteurs concernés s'attachent à assurer une cessation immédiate des hostilités, à protéger les civils et les infrastructures civiles, à s'abstenir de toute action ou déclaration susceptible d'aggraver la situation dangereuse en Ukraine et dans les environs, et à donner la priorité à la diplomatie pour régler tous les problèmes de manière pacifique.

Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple ukrainien et notre soutien à l'Ukraine. La Hongrie tient à souligner les nombreuses formes de soutien qu'elle apporte à l'Ukraine au niveau bilatéral, notamment l'aide au développement économique ; une contribution volontaire de 100 000 € et des tests antigéniques pour la maladie à coronavirus (COVID-19) au profit de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine ; 120 respirateurs pour des hôpitaux en Ukraine ; une assistance liée à la COVID-19 s'élevant à environ 12 millions de dollars ; un traitement médical et la rééducation des soldats ukrainiens blessés, et des camps pour les enfants dont les parents ont été touchés par le conflit dans l'est de l'Ukraine ; la rénovation du centre de crise de Kherson ; une station de soins ambulatoires dans le village de Volynska. Forme la plus récente de notre assistance, nous avons commencé, le 1<sup>er</sup> février, le transfert de gaz en flux inversé de la Hongrie vers l'Ukraine. Nous continuons de contribuer au renforcement de la résilience de l'Ukraine en étroite coordination avec les autorités ukrainiennes.

**M<sup>me</sup> Mc Gill** (Libéria) (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 68/262, intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine », et aux résolutions ultérieures sur la situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine), et sur le problème de la militarisation de ces zones, ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov, le Libéria maintient la position qu'il a exprimée à l'Assemblée générale en 2014, lors du débat sur l'Ukraine, lorsque nous avons exhorté la Russie à désamorcer les tensions et à respecter les droits de l'Ukraine (voir A/68/PV.80). Le Libéria appelle la Russie à s'abstenir d'attaquer l'Ukraine. Nous demandons en outre instamment à la Russie de recourir à la diplomatie et au dialogue pour régler les préoccupations en matière de sécurité qu'elle invoque, et de mettre fin à son renforcement militaire le long des frontières de

l'Ukraine et en Crimée occupée. Le Libéria réaffirme ici son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, étant donné que ce pays ne représente actuellement aucune menace pour la Russie.

En ce XXI<sup>e</sup> siècle, alors que notre organisation mondiale, l'ONU, fait la promotion de la paix et de la sécurité, la guerre n'est certainement pas la solution. La voie la plus prudente est celle du dialogue et de la paix. Nous estimons donc que l'adhésion aux principes de la démocratie est essentielle et doit prévaloir afin que les droits individuels des nations ne soient pas violés. La souveraineté de l'Ukraine doit être respectée.

**M. Espinosa Cañizares** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je ne limiterai pas ma déclaration à l'examen du point 67 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, qui est la raison pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui. Compte tenu des tensions à la frontière entre la Russie et l'Ukraine, je me dois d'évoquer le maintien de la paix et de la sécurité internationales comme objectif supérieur auquel la présente séance devrait contribuer.

J'ai suivi de près et avec intérêt la séance d'information du Conseil de sécurité sur la situation dans la région qui s'est tenue le 31 janvier sur la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales » pendant la présidence norvégienne du Conseil (voir S/PV.8960). J'ai fait pareil pour la séance d'information du 17 février (voir S/PV.8968) et la séance du 21 février (voir S/PV.8970) qui se sont tenus sous l'actuelle présidence russe du Conseil. Je tiens à souligner que je trouve de l'intérêt aux déclarations de tous les membres du Conseil de sécurité, sans exception, ainsi qu'aux déclarations de ceux qui ont participé en vertu des articles 37 et 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Cependant, c'est la poursuite du dialogue et les négociations directes entre les parties qui ont le plus de valeur dans les efforts pour remédier à cette escalade des tensions.

Fort de la longue tradition de paix de l'Équateur, j'appelle respectueusement les États concernés et le reste de la communauté internationale, y compris les nombreux acteurs et parties, à éviter les discours qui exacerbent les tensions, car cela pourrait faire peser la balance du côté de la paix plutôt que de celui du conflit. À cet égard, je réaffirme l'appui indéfectible de l'Équateur à la défense du droit international et de la Charte des Nations Unies, en particulier son Article 2. Je demande instamment à toutes les parties de respecter leurs obligations internationales, y compris celles contractées

dans le cadre des Accords de Minsk. Je crois fermement que la militarisation des zones de tension et l'accumulation d'armes dans ces régions ne favorisent pas une solution diplomatique.

Enfin, je souscris aux vues du Secrétaire général António Guterres. Je lui suis reconnaissant pour la franchise de ses propos et j'exprime la confiance de mon pays dans le fait que si les parties participent de bonne foi et font de leur mieux dans tous les pourparlers en cours, nous pourrions parvenir à une paix plus grande pour l'Europe et pour le monde.

**M. Mlynár** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe sans réserve à la déclaration prononcée ce matin au nom de l'Union européenne (voir S/PV.58) et je voudrais faire quelques observations supplémentaires en ma qualité nationale.

Je tiens, pour commencer, à remercier le Président d'avoir convoqué ce débat important sur la situation dans les territoires temporairement occupés d'Ukraine, que nous considérons comme très opportun et urgent, malheureusement. J'ai intentionnellement utilisé le mot « malheureusement » car nous voyons une fois de plus une pression massive être exercée sur la souveraineté ukrainienne. La Slovaquie rejette catégoriquement la décision de la Fédération de Russie de reconnaître l'indépendance des entités séparatistes des prétendues Républiques populaires de Donetsk et de Louhansk, qui constitue une violation flagrante du droit international, pour dire le moins. À cet égard, nous tenons particulièrement à saluer la déclaration du Secrétaire général, qui considère que la décision de la Fédération de Russie constitue une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et qu'elle est incompatible avec les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, dont nous avons récemment célébré l'important anniversaire, en réaffirmant et en reconfirmant tous notre conviction quant à sa pertinence et à sa validité. Nous avons collectivement signé l'affiche qui est exposée juste à côté de l'endroit où je me trouve et qui réaffirme l'importance de ce document fondamental. Nous avons également célébré récemment Ján Papanek, qui fut le premier Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies et l'un des 14 experts ayant rédigé la Charte.

En gardant tout cela à l'esprit, nous devons exprimer notre grave préoccupation face à la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous sommes également tout à fait d'accord avec le Secrétaire général pour dire que les principes consacrés par la Charte ne sont pas un

menu à la carte et ne peuvent être appliqués de manière sélective. La décision de la Fédération de Russie est une violation des obligations qui lui incombent en vertu du Mémoire de Budapest et des Accords de Minsk, auxquels la Fédération de Russie est partie, et qui restent la seule base pour un règlement du conflit dans le Donbass. Cette décision constitue également un acte inacceptable qui est en contradiction directe avec l'intérêt déclaré de rechercher une solution constructive dans le cadre d'un dialogue diplomatique dans les formats internationaux pertinents, ainsi qu'avec le principe de l'indivisibilité de la sécurité, que la Fédération de Russie elle-même fait valoir, en réclamant son respect tant par l'OTAN que par l'Union européenne.

La Slovaquie refuse avec détermination de reconnaître l'indépendance autoproclamée des entités séparatistes. Nous demandons à la Fédération de Russie de cesser immédiatement d'alimenter le conflit en fournissant un soutien financier et militaire aux séparatistes, et de procéder au retrait des troupes et du matériel russes du territoire souverain de l'Ukraine.

La position de principe de la Slovaquie se fonde sur son appui indéfectible à la souveraineté politique, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de notre voisin ukrainien, ainsi que sur la validité universelle et le respect des principes du droit international.

Nous ne reconnaissons pas et continuons de condamner l'annexion illégale de la Crimée par la Fédération de Russie. Depuis l'annexion illégale de la Crimée, la situation des droits de l'homme dans la péninsule s'est considérablement détériorée. Nous sommes particulièrement préoccupés par les restrictions systématiques des droits humains, tels que les libertés d'expression, de religion ou de croyance et d'association et le droit de réunion pacifique, que subissent les habitants de la péninsule. De même, nous restons préoccupés par la militarisation croissante de la péninsule de Crimée.

Je tiens également à renouveler notre soutien indéfectible aux efforts du format Normandie, du Groupe de contact trilatéral et de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine pour trouver une solution politique et pacifique au conflit dans la région du Donbass. Près de huit ans après le début de cette crise, nous continuons de souligner que, pour parvenir à une paix durable et régler le conflit, toutes les parties doivent prendre part à un dialogue constructif et en toute bonne foi.

Nous exhortons la Fédération de Russie à reprendre la voie de la diplomatie et du dialogue. L'Ukraine est un ami et le plus grand voisin de la Slovaquie, et il est dans notre intérêt stratégique vital que ce pays soit stable, sûr et prospère. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre intime conviction que cela va également dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière.

**M. Marschik** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne que nous avons entendue ce matin (voir A/76/PV.58). Qu'il me soit permis d'ajouter ces brèves observations à titre national.

La salle de l'Assemblée générale a été le théâtre de nombreux débats – de tous types de débats, sur toutes sortes de questions. Aujourd'hui, comme nous l'avons entendu dans bon nombre d'interventions, le débat porte sur la paix et la guerre ; il s'agit de l'objectif fondamental de l'Organisation. Nous sommes réunis pour discuter de la situation extrêmement dangereuse qui se dessine en Ukraine et aux alentours en raison des actions illégales de la Russie.

Je tiens tout d'abord à exprimer le principal message que mon pays souhaite délivrer aujourd'hui : l'Autriche réaffirme son soutien indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Ces deux dernières semaines, nous avons été témoins d'une escalade inquiétante de la situation à laquelle les Ukrainiens sont confrontés depuis des années. Cela doit cesser. Nous saluons la retenue dont fait preuve l'Ukraine face à la poursuite des provocations et des efforts de déstabilisation.

Dans la mesure où l'Autriche est un État neutre qui ne fait partie d'aucune alliance militaire, sa sécurité repose sur le respect du droit international. L'Autriche ne saurait, dès lors, rester les bras croisés lorsque l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un pays sont menacées. Nous ne pouvons accepter que, au XXI<sup>e</sup> siècle, les frontières soient déplacées par la force.

L'Autriche considère le droit international, avec la Charte des Nations Unies en son cœur, comme le fondement indispensable de notre système international et de la coopération internationale. Cela comprend les principes fondamentaux du règlement pacifique des différends, ainsi que le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Tous les États Membres de

l'ONU ont souscrit à ces principes. Ces principes nous protègent.

La reconnaissance des Républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Louhansk par la Fédération de Russie constitue une grave violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, que nous condamnons catégoriquement. Par cet acte unilatéral, la Russie viole le droit international et menace de rendre caducs les Accords de Minsk, qui visent un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine. Il est également contraire à la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, qui appelle à la pleine application des Accords de Minsk.

De concert avec nos partenaires au sein de l'Union européenne et au-delà, nous demandons à la Russie de désamorcer la situation, de mettre fin au renforcement de son dispositif militaire et de respecter le droit international. Il n'est pas trop tard pour changer de cap, en engageant un dialogue constructif dans le cadre des mécanismes internationaux établis, tels que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Vienne, le Groupe de contact trilatéral, le format Normandie et, bien entendu, l'Organisation des Nations Unies, ici, à New York.

Récemment, et encore ce matin dans cette salle, le Secrétaire général Guterres a rappelé les dispositions de la Charte des Nations Unies concernant l'interdiction de l'emploi de la force et proposé ses bons offices. Nous encourageons toutes les parties à considérer cette offre avec le plus grand sérieux.

Soyons clairs : cette crise ne se limite pas à des préoccupations régionales ; elle concerne le monde entier. Les violations du droit international, et notamment de la Charte, ne touchent pas que quelques États, mais tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elles constituent de dangereux précédents qui risquent de déterminer notre avenir.

Si les principes de l'ONU revêtent une quelconque pertinence, alors le non-recours à la force et le principe de souveraineté doivent protéger chaque État contre l'intervention de tiers ; l'intégrité territoriale doit empêcher toute annexion du territoire d'un autre État ; et l'indépendance politique doit donner aux populations le droit de choisir leurs dirigeants et de déterminer leur politique de sécurité.

Ces dernières semaines, nous nous sommes vu présenter des arguments cherchant à justifier des

violations de ces principes. Ils ne nous ont absolument pas convaincus.

À la séance du Conseil de sécurité qui s'est tenue lundi (voir S/PV.8970), le Kenya a fait une déclaration percutante – certaines personnes ici présentes l'ont probablement entendue – réfutant les arguments fondés sur les liens historiques ou les possessions territoriales passées. En effet, à travers l'histoire, de nombreux États Membres de l'ONU ont fait partie d'autres États ou en ont été des colonies. Mais cela donne-t-il aux anciens pays possesseurs, aux anciens empires coloniaux, le droit de dicter les politiques, d'intervenir et même de revendiquer des pans de leurs anciens territoires ? Non, certainement pas.

Prenons un moment pour nous imaginer à la place de l'Ukraine. Dans ce cas, qu'attendrions-nous de la communauté internationale, de l'ONU, de l'Assemblée générale ? Pour l'Autriche, la réponse est claire : nous attendrions une condamnation catégorique de toutes les violations du droit international et un appel adressé à la Russie pour qu'elle se conforme à nouveau pleinement aux principes et engagements que nous avons convenus ensemble.

De nombreux orateurs ont souligné aujourd'hui que, tout bien considéré, le travail que nous accomplissons ici, à l'ONU, consiste à prévenir la souffrance humaine, à éviter les tragédies humaines et à aider les populations à se sentir en sécurité. Nous partageons cet avis. Pour y parvenir, je réaffirme que le respect du droit international représente la meilleure politique de sécurité pour tous.

**M. Cho Hyun** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation exprime sa grande inquiétude face à la récente escalade des tensions concernant l'Ukraine. Nous condamnons tout acte qui porte gravement atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de tout État Membre.

À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par la décision de la Russie de reconnaître l'indépendance de certaines parties des régions de Donetsk et de Louhansk. Une telle décision viole les principes fondamentaux du droit international, y compris la Charte des Nations Unies. La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine doivent être respectées. Nous demandons instamment à la Russie de désamorcer les tensions et d'arrêter de masser ses forces militaires dans la région.

La République de Corée réaffirme son soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale

de l'Ukraine. Dans cette optique, nous nous associons aux récentes déclarations du Secrétaire général. Tous les accords internationaux et bilatéraux pertinents, y compris le Mémorandum de Budapest de 1994 et les Accords de Minsk, tels qu'entérinés par la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, doivent être pleinement respectés.

Selon la Charte des Nations Unies, tous les États Membres règlent leurs différends par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger. La Charte exige également que tous les États s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État.

La République de Corée estime que lorsque la volonté politique est présente, une solution politique et pacifique est possible. Nous exhortons toutes les parties concernées à chercher des moyens de résoudre pacifiquement la situation. La paix et la stabilité de l'Ukraine sont importantes pour la paix en Europe mais aussi au-delà.

Les répercussions humanitaires de la crise actuelle sont préoccupantes. La République de Corée va tripler son aide à l'Ukraine cette année. Nous appuyerons les efforts de la communauté internationale pour répondre aux besoins humanitaires en Ukraine.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : La situation en Ukraine et alentour s'est aggravée pour atteindre aujourd'hui un stade critique. Le Brésil suit les derniers événements avec une profonde inquiétude. Les tensions géopolitiques et les menaces pour la paix et la sécurité internationales nécessitent que l'Organisation des Nations Unies se mobilise dans les meilleurs délais. Dans les circonstances actuelles, la communauté internationale doit exprimer son engagement ferme à promouvoir les efforts politiques et diplomatiques pour apporter une solution pacifique et durable à cette crise.

Notre objectif premier doit être d'empêcher la guerre. Il est urgent de désamorcer les tensions et de recourir à un dialogue constructif entre les parties concernées. Nous exhortons ces parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'engager de manière constructive dans des pourparlers visant à régler leurs différends. Nous sommes convaincus qu'il est encore possible de rétablir la confiance et de trouver une issue négociée et acceptable.

Le Brésil appelle toutes les parties au strict respect du droit international. Il est impératif de respecter pleinement les principes inscrits dans la Charte de manière non sélective. L'interdiction du recours à la force, le règlement pacifique des différends et les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale, de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États et de protection des droits de l'homme sont les piliers de notre système de sécurité collective.

Nous pensons qu'une solution permanente à la crise en Ukraine doit tenir compte des préoccupations légitimes de toutes les parties dans le cadre de pourparlers diplomatiques, conformément aux paramètres établis par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, comme la résolution 2202 (2015), et à l'esprit des Accords de Minsk.

Nous demandons instamment un cessez-le-feu immédiat assorti d'un désengagement complet des troupes et équipements militaires sur le terrain. Nous pensons que le désengagement militaire est indispensable pour instaurer la confiance entre les parties et trouver une solution durable à la crise.

Les moyens diplomatiques n'ont pas encore été épuisés. Nous réitérons notre appel à toutes les parties concernées pour qu'elles tiennent compte de l'urgence et poursuivent un dialogue en faisant preuve d'ouverture et de souplesse, afin de trouver les moyens de parvenir à une paix durable en Ukraine et dans la région.

**M. Kridelka** (Belgique) : La Belgique s'aligne sur la déclaration faite par l'Union européenne (voir A/76/PV.58). On me permettra en outre de faire quelques remarques à titre national.

Je tiens à réaffirmer le plein soutien de la Belgique à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est le respect des principes fondamentaux qui sous-tendent l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de l'ordre international fondé sur des règles : le respect de l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance des États, et l'interdiction du recours à la force. Cela a été exposé dans sa déclaration par le Secrétaire général (*ibid.*), dont la Belgique soutient les bons offices.

La décision du Président Poutine de reconnaître l'indépendance des territoires séparatistes ukrainiens de Donetsk et de Lougansk et d'y envoyer des troupes va justement à l'encontre de cet ordre international fondé sur la règle de droit. Elle viole en particulier la Charte

des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki, les Accords de Minsk entérinés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015), et le Mémoire de Budapest.

Ces actions de la Russie ne pouvaient pas rester sans réponse de la part de l'Union européenne et de ses alliés. Nous souhaitons que les sanctions soient proportionnées et ciblées. C'est dans l'esprit de respect du droit international que la Belgique plaide depuis des semaines pour une issue diplomatique à cette crise, dans le respect des accords conclus.

Nous appelons la Russie à respecter le droit international, à respecter ses engagements et à revenir sur sa décision reconnaissant l'indépendance des territoires séparatistes ukrainiens de Donetsk et Lougansk. Nous appelons également au plein respect du droit international humanitaire, y compris en garantissant un accès humanitaire sûr et sans entrave, et au respect des droits humains.

En ce qui concerne la Crimée, la Belgique condamne l'annexion illégale de la péninsule, qui elle aussi constitue une violation flagrante du droit international et des principes fondamentaux de l'ordre international. Nous resterons fermes dans notre politique de non-reconnaissance de cette annexion illégale par la Russie, conformément à la résolution 68/262. Ce qui se passe aujourd'hui en Ukraine ne concerne pas seulement les Européens. Chacun des Membres de l'Organisation est concerné. Œuvrons ensemble pour le respect de l'ordre international basé sur des règles, qui est le fondement de l'ONU.

**M. Fernandez De Soto Valderrama** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se joint à toutes celles qui ont exprimé leur inquiétude face à la montée des tensions et aux tout derniers événements en Ukraine, lesquels sapent les fondements de l'ordre international. La Colombie appelle la Russie à agir dans le respect le plus strict des principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Ukraine. Le mépris de ces principes constitue une violation des trois piliers sur lesquels repose l'action de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'exercice des droits humains et la promotion du développement.

Nous appuyons les initiatives diplomatiques entreprises jusqu'à présent et, comme l'a préconisé

le Secrétaire général, nous demandons instamment le retour immédiat au dialogue et à la négociation, seul mécanisme permettant de trouver des solutions propres à préserver la coexistence pacifique entre les États, la stabilité et la paix internationale. Dans ce contexte, nous exprimons notre solidarité avec le peuple ukrainien et saluons tous les efforts déployés par les dirigeants de la planète pour désamorcer la situation. La résolution 68/262 de 2014 et les Accords de Minsk constituent un socle indispensable pour focaliser ces efforts, puisqu'ils énoncent des solutions adaptées aux parties concernées.

Nous ne pouvons pas rester impassibles face à une situation susceptible de déstabiliser non seulement une région, mais aussi le système international dans son ensemble, et dont les graves conséquences n'épargneraient absolument personne. Parmi ces conséquences, citons la rupture de la paix, la souffrance humaine, la violation massive des droits humains des populations touchées, la crise des réfugiés et d'autres incidences qui commencent déjà à se manifester et qui pourraient compromettre gravement le relèvement économique mondial. Les mécanismes et les institutions du système multilatéral sont capables de juguler ce genre de crise, à condition que chacun fasse preuve de la volonté politique et de l'engagement nécessaires pour trouver des solutions. La Colombie souhaite faire entendre sa voix pour rappeler que le dialogue est le seul moyen de préserver le bien le plus précieux qui soit : la vie et la dignité humaines.

À l'heure où l'humanité se trouve encore aux prises avec une pandémie qui persiste et qui a eu des effets dévastateurs en termes de pertes de vies humaines et de destruction de richesses, d'entreprises et d'emplois dont il ne nous faudra pas moins d'une décennie pour nous remettre, il y a lieu d'agir dans un esprit de responsabilité mondiale et sans tomber dans un opportunisme qui déboucherait sur une confrontation dont aucune nation ne sortirait indemne.

Dans la guerre, nous sommes tous perdants, et l'humanité tout entière est perdante. L'issue de cette crise majeure doit être trouvée par des moyens pacifiques fondés sur la pleine application des principes énoncés à l'Article 2 de la Charte, en premier lieu en garantissant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

**M<sup>me</sup> Kinyungu** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué le débat de ce jour sur une question aussi urgente.

Depuis 2014, l'Assemblée générale adopte des résolutions dans lesquelles elle réaffirme son appui à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le respect impératif de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États, quelle que soit leur taille, leur population, leur richesse ou leur puissance militaire, est le seul rempart entre un ordre mondial pacifique et des crises qui s'intensifient et s'étendent. En conséquence, le Kenya se déclare vivement préoccupé et exprime sa ferme opposition face à la reconnaissance, par la Fédération de Russie, des régions de Donetsk et de Louhansk en tant qu'États indépendants. Nous prônons la désescalade afin de prévenir toute confrontation militaire, et plaidons en faveur de la reprise de négociations diplomatiques dont l'issue respecterait l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. En outre, nous condamnons fermement la tendance observée au cours des dernières décennies, qui voit des États puissants violer le droit international dans l'indifférence.

La concrétisation de *Notre Programme commun* (A/75/982) et des autres objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés pour redonner espoir à nos citoyens repose sur le multilatéralisme. Aujourd'hui, nous nous penchons sur le dernier exemple en date d'une série de mesures unilatérales prises par des États dont le siège au Conseil de sécurité les investit de responsabilités exceptionnelles en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous appelons tous les États Membres de l'ONU à soutenir le Secrétaire général dans l'effort qu'il déploie pour nous rallier derrière l'étendard de la défense du multilatéralisme. Il nous incombe de dynamiser les initiatives en cours en nous appuyant sur notre conviction commune que l'Organisation des Nations Unies s'est égarée et que notre détermination collective est nécessaire pour la secourir.

**M. Malovrh** (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en qualité d'observatrice (voir A/76/PV.58). Je voudrais ajouter les remarques suivantes à titre national.

La Slovénie se félicite de la tenue de ce débat particulièrement opportun sur la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés. Je tiens tout d'abord à souligner que nous condamnons fermement la décision du Président Poutine de reconnaître les zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk non contrôlées par le Gouvernement comme entités

indépendantes, ainsi que la décision qui s'en est suivie de déployer des troupes russes dans ces zones. Ces actes illégaux portent un coup supplémentaire à la souveraineté et à l'indépendance de l'Ukraine et constituent une violation grave du droit international et des accords internationaux, notamment la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux qu'elle consacre, ainsi que le Mémorandum de Budapest et les Accords de Minsk.

Nous partageons pleinement l'évaluation de la situation présentée par le Secrétaire général lundi et, à nouveau, hier, celui-ci ayant déclaré expressément que

« la décision de la Fédération de Russie constitue une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et contrevient aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies ».

Nous nous associons également au Secrétaire général pour souligner que les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies ne peuvent pas être appliqués de manière sélective. Les États Membres de l'ONU les ont tous acceptés, et ils doivent tous les appliquer.

La République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol ont été illégalement rattachées à la Fédération de Russie il y a huit ans. C'est avec une vive inquiétude que nous sommes à nouveau témoins d'une agression russe qui remet en cause l'ordre mondial fondé sur des règles. L'important renforcement des forces militaires russes le long de la frontière avec l'Ukraine et la militarisation continue de la péninsule de Crimée font peser le risque d'une nouvelle escalade. La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues doivent être respectées et préservées.

La Charte des Nations Unies représente l'un des fondements les plus solides du droit international. Elle interdit le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. La Slovénie condamne fermement toute violation de la Charte et défend les principes fondamentaux qui y sont consacrés. Nous appelons la Russie à respecter les principes inscrits dans la Charte, à revenir sur ses dernières décisions et à désamorcer la situation, à faire preuve d'une transparence totale quant à ses activités militaires, et à procéder au retrait de ses forces militaires des zones qui ne se trouvent pas actuellement sous le contrôle du Gouvernement ukrainien. Enfin et surtout, nous exhortons vigoureusement

la Russie à s'engager dans un dialogue constructif par l'intermédiaire des mécanismes diplomatiques établis.

Nous saluons la retenue dont font preuve les dirigeants ukrainiens face aux provocations et aux violations constantes du droit international, ainsi que les efforts qu'ils déploient pour préserver la stabilité du pays en cette période extrêmement difficile. Nous saluons également tous les efforts consentis pour trouver une solution diplomatique et relancer le format Normandie. Il faut s'engager et poursuivre un dialogue constructif par l'intermédiaire des mécanismes internationaux établis, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La Slovénie déplore les restrictions continues à la liberté de circulation auxquelles sont confrontés les représentants de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, de même que les civils de part et d'autre de la ligne de contact. La Mission doit pouvoir accéder librement et en toute sécurité à l'ensemble du territoire ukrainien, y compris la Crimée.

Dans l'ensemble, la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine reste désastreuse, et nous appelons toutes les parties à permettre l'acheminement sûr, rapide et sans entrave de l'aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin. Nous sommes également très préoccupés par le nombre élevé de victimes civiles causées par les mines terrestres, les munitions non explosées et les autres engins explosifs des deux côtés de la ligne de contact. Les activités de désengagement le long de cette ligne et le retrait des armes lourdes sont indispensables pour la poursuite des opérations de déminage à visée humanitaire et la protection des civils.

La Slovénie reste profondément préoccupée par les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits dans la péninsule de Crimée, qui visent principalement les Tatars de Crimée, les Ukrainiens de souche et d'autres minorités ethniques. Depuis l'annexion illégale de la péninsule de Crimée par la Fédération de Russie, la situation des droits de l'homme s'y est gravement détériorée. Nous rappelons que les États ont l'obligation de se conformer aux normes internationales en matière de droits de l'homme et nous appelons la Russie à honorer ses engagements internationaux et à garantir aux observateurs internationaux des droits de l'homme un accès total, libre et sans restriction à l'ensemble du territoire ukrainien, y compris la Crimée.

La Slovénie continuera à contribuer aux efforts déployés en vue de réduire les conséquences

désastreuses, notamment sur le plan humanitaire, par l'intermédiaire de projets de réadaptation médicale et psychosociale en faveur des enfants issus des zones de conflit. Depuis décembre 2020, la Slovénie soutient le processus de réforme actuellement mené en Ukraine en fournissant une assistance et en partageant son expertise en matière de décentralisation.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Premier Ministre slovène, M. Janez Janša, se rendra demain en Ukraine pour témoigner de notre appui politique au pays, reconfirmant ainsi le soutien indéfectible de la Slovénie à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

**M. Gafoor** (Singapour) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général de sa déclaration très explicite de ce matin (voir A/76/PV.58).

Singapour est profondément préoccupée par l'escalade des tensions à la frontière entre l'Ukraine et la Russie et par la décision russe de reconnaître deux régions ukrainiennes séparatistes. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine doivent être respectées. Cette situation met à l'épreuve notre engagement collectif envers le système multilatéral fondé sur les principes consacré par la Charte des Nations Unies et sur le droit international.

En tant que petit pays, Singapour est profondément attachée au multilatéralisme et a toujours soutenu que chaque pays, grand ou petit, se devait de respecter le droit international et de s'y conformer. Elle réaffirme les principes du respect de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État souverain, ainsi que du respect de la souveraineté et de l'état de droit. Nous appelons toutes les parties concernées à poursuivre le dialogue, notamment par des moyens diplomatiques, en vue de parvenir à un règlement pacifique du différend, conformément au droit international, et à se garder de tout acte susceptible d'exacerber les tensions dans la région.

**M. Kelly** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer l'appui inconditionnel de l'Irlande à la déclaration faite plus tôt dans la journée par le représentant de l'Union européenne en qualité d'observatrice (voir A/76/PV.58).

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment crucial pour l'Ukraine et son peuple. Il s'agit également

d'une période difficile pour la paix et la sécurité en Europe, pour l'Organisation des Nations Unies et pour l'ordre international fondé sur des règles qui a présidé à sa création.

L'Irlande a foi dans les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, pierre angulaire de l'ONU, et elle y est profondément attachée. Parmi ces principes figurent l'égalité souveraine et l'intégrité territoriale des États, l'obligation pour tous les États de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre un autre État, et l'obligation de régler les différends par des moyens pacifiques afin de garantir la paix et la sécurité internationales.

Le soutien de l'Irlande à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et à son droit de choisir sa propre voie en matière de politique étrangère et de sécurité est inébranlable. La décision prise lundi par la Fédération de Russie de reconnaître en tant qu'entités indépendantes les zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk non contrôlées par le Gouvernement ukrainien va à l'encontre du droit international. Il s'agit d'une violation flagrante de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et d'une violation manifeste et unilatérale des Accords de Minsk. Nous exhortons la Fédération de Russie à revenir immédiatement sur cette décision et à s'abstenir de toute nouvelle escalade ou action unilatérale qui ne ferait qu'exacerber les tensions.

Le monde entier observe, et le moment est venu de désamorcer la situation dans le calme et d'avancer sur la voie de la diplomatie.

Nous appelons à une collaboration constructive et déterminée dans toutes les enceintes de dialogue, notamment le format Normandie, le Groupe de contact trilatéral et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Tous les signataires des Accords de Minsk sont convenus de la nécessité de garantir un accès sûr et sécurisé à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE à l'ensemble du territoire de l'Ukraine. Le mandat de la Mission spéciale d'observation a été approuvé par les 57 États participants de l'OSCE. En cette période sensible, il est impératif que la Mission bénéficie de l'accès sans restriction prévu dans son mandat.

Alors que nous réagissons aux événements alarmants de ces dernières semaines dans l'est de l'Ukraine, rappelons également que nous nous réunissons aujourd'hui pour discuter de la situation plus générale au regard de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de

l'Ukraine, qui ont été violées par la Fédération de Russie cette semaine pour la deuxième fois en 10 ans. En droite ligne de notre respect des principes fondamentaux du droit international, l'Irlande ne reconnaît pas l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, ni aucune structure politique créée sur la base de cette tentative d'annexion.

L'est de l'Ukraine a déjà subi huit années de conflit, qui ont entraîné une catastrophe humanitaire, de graves violations des droits humains et des atteintes à ces droits, comme le rapporte le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous rappelons que tous les États sont tenus de respecter pleinement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

L'Irlande se fait l'écho de l'appel au dialogue lancé par le Secrétaire général, dans lequel il a clairement déclaré :

« Il n'y a pas d'autre option que la diplomatie. Toutes les questions, y compris les plus insolubles, peuvent et doivent être abordées et résolues dans un cadre diplomatique. »

Partout où un conflit survient, ce sont les civils qui en paient le terrible prix. Le peuple ukrainien mérite de vivre en paix, à l'abri de la misère et de la destruction que huit années de conflit ont déjà engendrées. L'Irlande appelle toutes les parties à œuvrer d'urgence à un règlement pacifique de ce conflit.

**M. Kuymizakis** (Malte) (*parle en anglais*) : Malte s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et souhaite souligner un certain nombre d'éléments à titre national.

Malte réaffirme son soutien indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous condamnons la décision de la Fédération de Russie de reconnaître officiellement l'indépendance des zones de Donetsk et de Louhansk non contrôlées par le Gouvernement ukrainien. Cette décision est illégale et inacceptable. Il s'agit d'une violation du droit international et de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine. Elle enfreint les engagements internationaux que la Russie a elle-même pris et envenime encore la crise.

Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel ces événements récents sont incompatibles avec les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. L'ONU est fondée sur la souveraineté et l'indépendance des États. Les menaces contre l'intégrité territoriale des États et le droit international ne se limitent pas à une région, mais ont des répercussions dans le monde entier.

En outre, nous sommes préoccupés par les violations du cessez-le-feu et les pilonnages signalés à la ligne de contact. Nous rappelons que l'instabilité des conditions de sécurité dans l'est de l'Ukraine est très lourde de conséquences pour la population civile. Cela se reflète également dans la détérioration continue du respect des droits humains et du droit international humanitaire.

Malte reste d'avis que la diplomatie et le dialogue doivent prévaloir. Nous appelons à un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine, conformément aux Accords de Minsk, tels qu'entérinés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015). Nous appelons également toutes les parties à respecter leurs engagements, à se conformer au droit international et à reprendre les discussions dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral. À cet égard, Malte appuie pleinement l'action de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de sa mission spéciale d'observation en Ukraine, qui s'acquitte d'un suivi impartial. Il est important que le rôle de la Mission soit préservé pour qu'elle puisse continuer à remplir ses fonctions.

Nous exhortons toutes les parties à revenir à la table de négociation et à éviter une escalade dangereuse en Europe. Il n'est jamais trop tard pour la diplomatie. Nous soulignons une fois de plus que les violations graves de la Charte des Nations Unies sont un sujet de préoccupation mondiale.

**M. Maes** (Luxembourg) : Le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne. On me permettra de la compléter par des considérations à titre national.

L'heure est grave. Notre débat intervient à un moment de grande tension qui nous préoccupe tous, parce qu'il menace l'Ukraine et sa population, et parce qu'il met à l'épreuve le système multilatéral dans son ensemble. Je voudrais d'abord réaffirmer ici le soutien et l'attachement sans faille du Luxembourg à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières

internationalement reconnues, en conformité avec les résolutions de l'Assemblée générale.

Le Luxembourg condamne fermement la décision prise le 21 février par le Président de la Fédération de Russie de reconnaître comme des entités indépendantes les zones non contrôlées par le Gouvernement ukrainien des régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine. Comme l'a souligné le Secrétaire général encore ce matin (voir A/76/PV.58), cette décision est une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

La décision du Président de la Fédération de Russie constitue une violation flagrante du droit international et des accords internationaux, y compris de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki, de la Charte de Paris et du Mémoire de Budapest. La reconnaissance par les autorités russes des « républiques » autoproclamées de Donetsk et de Louhansk va aussi à l'encontre des efforts diplomatiques déployés, notamment dans le format Normandie, en vue de régler la situation dans l'est de l'Ukraine par des moyens pacifiques, à travers la mise en œuvre des Accords de Minsk, conformément à la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, qui a approuvé les mesures en vue de l'application de ces accords.

Nous sommes très préoccupés par la menace grandissante que les autorités russes font peser sur l'Ukraine en concentrant des forces militaires d'une envergure sans précédent à proximité des frontières de l'Ukraine avec la Russie et le Bélarus. Comme nos partenaires européens, nous condamnons la décision de déployer les forces armées russes dans les régions de Donetsk et de Louhansk. Elle constitue une nouvelle atteinte flagrante à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et contribue à l'escalade du conflit dans l'est de l'Ukraine.

La décision du Président russe du 21 février et les actions qui s'en sont suivies ne portent pas seulement atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Elles remettent aussi en cause les principes mêmes des Nations Unies, le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur la règle de droit et l'égalité souveraine des États. Comme d'autres l'ont fait avant moi, je voudrais rappeler ici le principe énoncé au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies :

« Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique

de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

Nous sommes à un moment critique pour la sécurité et la stabilité en Europe et pour le système multilatéral dans son ensemble. Nous voulons croire qu'il est encore possible d'éviter un conflit majeur. Nous demandons instamment à la Russie de se conformer au droit international et de choisir la voie de la diplomatie, en reprenant les discussions dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral pour parvenir à une désescalade du conflit dans l'est de l'Ukraine.

Le Luxembourg partage l'inquiétude exprimée hier par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme : l'escalade militaire porte en elle le risque de voir se multiplier les violations des droits humains et du droit international humanitaire, alors que la situation à cet égard n'a cessé de se détériorer ces dernières années dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, y compris en Crimée. La déstabilisation de l'est de l'Ukraine a un impact considérable sur la population civile, en particulier sur les personnes les plus vulnérables. Ce sont les civils, les personnes âgées, les femmes et les enfants qui paient le prix fort. À cet égard, la priorité doit être de parvenir à un cessez-le-feu immédiat sur le terrain. Nous appelons les parties à prendre toutes les mesures requises pour protéger la population civile et les infrastructures civiles. Nous saluons la retenue dont l'Ukraine fait preuve dans ces circonstances difficiles.

Je voudrais conclure en réaffirmant la solidarité du Luxembourg avec le Gouvernement et le peuple ukrainiens. Avec nos partenaires européens, nous continuerons à soutenir l'Ukraine sur la base des valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, que nous partageons.

**M. Santos Maraver** (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne souscrit à la déclaration faite ce matin par la délégation de l'Union européenne au nom de ses États membres (voir A/76/PV.58) et l'appuie pleinement.

Cette semaine, une nouvelle attaque contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine a eu lieu, avec la décision de la Fédération de Russie de reconnaître l'indépendance des zones des régions de Donetsk et de Louhansk non contrôlées par le Gouvernement ukrainien. L'Espagne a été constante et cohérente dans sa défense du droit international et de

ses principes les plus fondamentaux, parmi lesquels la souveraineté et l'intégrité territoriale des États. Nous condamnons donc les mesures prises par la Russie en violation de ces principes, qui sont des piliers essentiels de notre communauté internationale, que l'Assemblée générale représente. L'Espagne rappelle et réaffirme son attachement à la Charte des Nations Unies, à l'Acte final d'Helsinki et à la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, documents dont la Russie est signataire, qui ont été cruciaux pour garantir la paix, la sécurité et la stabilité en Europe et dont il n'est actuellement fait aucun cas.

La situation ces derniers jours dans la région du Donbass a été en outre marquée par de fortes tensions. Les violations du cessez-le-feu par les groupes armés ont augmenté de façon exponentielle dans les zones de Donetsk et Louhansk non contrôlées par le Gouvernement ukrainien, ce qui a coûté la vie à de nombreuses personnes. L'Espagne condamne la détérioration du respect des droits humains résultant de la situation extrêmement tendue dans ces territoires. Comme l'a souligné le Secrétaire général Guterres, près de 3,5 millions d'Ukrainiens ont déjà besoin d'aide humanitaire en raison du conflit. La décision des autorités russes de reconnaître l'indépendance des zones de Donetsk et Louhansk non contrôlées par le Gouvernement ukrainien représente en outre une violation manifeste des Accords de Minsk, dont la Fédération de Russie est elle-même signataire et que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2202 (2015), a reconnus comme un jalon indispensable du règlement diplomatique de ce conflit. Nous appelons la Russie à revenir sur cette décision et à honorer ses engagements contractés dans le cadre du Groupe de contact trilatéral et du format Normandie.

L'Espagne souscrit aux déclarations du Secrétaire général Guterres et à ses offres répétées de bons offices. Depuis le début, nous préconisons le dialogue et la diplomatie comme principal moyen de parvenir à une désescalade dans la région, et nous continuerons à le faire. Dans ce contexte, il est impératif que la Russie réduise considérablement sa présence militaire le long de la frontière avec l'Ukraine et qu'elle agisse comme il convient pour renouer avec les mesures de transparence et de confiance. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe est un cadre essentiel à cet égard. L'Espagne continuera à soutenir son action pour parvenir à une solution fondée sur le dialogue.

En cette période de tension maximale, nous n'oublions pas la situation en Crimée. Cette semaine marque

le huitième anniversaire du début des événements qui ont abouti à l'annexion illégale de la Crimée et de la ville de Sébastopol, annexion que l'Espagne ne reconnaît pas, conformément à la résolution 68/262. L'Espagne rappelle également son attachement à la Plateforme internationale pour la Crimée, conformément à la déclaration commune adoptée par ses participants à son sommet inaugural, en août 2021. Nous sommes profondément préoccupés par la situation des droits humains dans la péninsule de Crimée et nous demandons instamment à la Russie d'autoriser un accès sans restriction aux représentants des différents mécanismes de contrôle du respect des obligations internationales en la matière. Nous appelons également la Russie à cesser d'entraver la liberté de navigation en mer d'Azov et dans le détroit de Kertch.

L'Espagne a fait de la défense et de la promotion du droit international, en particulier le respect des principes inscrits à la Charte des Nations Unies, un des principes de sa politique extérieure. La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés remet en question divers buts et principes consacrés par la Charte. C'est pourquoi, aujourd'hui, à l'Assemblée générale, nous appelons à la désescalade et à l'apaisement des tensions. L'Espagne continuera à œuvrer pour que le dialogue et la diplomatie prévalent.

**M. Kaddouh** (Liban) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui alors que le monde contemple l'abîme. Nous sommes préoccupés par les tensions et l'escalade des violences en Europe, et par ce que le Secrétaire général Guterres a décrit comme la plus grave crise pour la paix et la sécurité mondiale de ces dernières années. L'humanité est encore malmenée par une cruelle pandémie, et la dernière chose dont nous ayons besoin est qu'une menace de guerre vienne s'y greffer.

Petit pays qui a vécu l'occupation, les guerres et les interventions étrangères, le Liban connaît intimement la dévastation, l'injustice et le conflit, et appelle toutes les parties à abandonner les discours et les actes qui contribuent à ce glissement alarmant vers le conflit. Nous appelons toutes les parties à choisir la voie de la paix, qui doit prévaloir sur le bruit des armes.

Le Liban, qui compte parmi les Membres fondateurs de l'ONU, croit aux objectifs et aux principes des Nations Unies tels qu'ils sont définis dans la Charte, document qui incarne la protection dont disposent les petits pays pour préserver leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur paix. Nous croyons fermement

à l'Article 2 de la Charte, qui appelle tous les Membres à régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger. Nous croyons en l'interdiction de l'emploi de la force. La Charte prévoit que tous les Membres s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

Nous appelons à donner la priorité à la diplomatie et à trouver au conflit en Ukraine une solution politique fondée sur le droit international. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il est grand temps de privilégier la désescalade. Il est également grand temps de revenir au dialogue et à la négociation. Nous appelons toutes les parties au conflit à choisir la voie de la paix plutôt qu'une voie douloureuse et coûteuse semblable à celle que l'Europe et le monde ont connue il y a 76 ans et dans laquelle ils ont fait le serment de ne plus jamais s'engager. L'ONU a précisément été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. À l'heure où nous parlons, sur place, des personnes innocentes, en particulier des enfants et des femmes, vivent sous la menace imminente d'un conflit. Préservons notre génération et les générations futures du fléau de la guerre. Une guerre qui se déclenche quelque part peut devenir une guerre qui sévit partout. C'est une préoccupation majeure pour tous les pays, en particulier pour ceux qui sont déjà confrontés à de multiples défis.

Enfin, le monde a aujourd'hui besoin de guérir, de se relever, d'éliminer la pauvreté et la faim, d'aider des millions de réfugiés à rentrer chez eux et de bâtir un avenir meilleur. Le monde a aujourd'hui besoin de plus de paix, pas d'une nouvelle guerre.

**M. Lippwe** (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire ces brèves observations au nom de la délégation des États fédérés de Micronésie. La concision de ces observations n'indique en rien que l'inquiétude de ma délégation au sujet de la situation en Ukraine aurait en quoi ce soit fléchi.

Pour certains, notamment ceux d'entre nous qui viennent de pays plus éloignés géographiquement, les dangers qui pèsent sur le peuple ukrainien peuvent sembler lointains. Pour ceux qui vivent en Ukraine, ces dangers ne sont que trop réels et se rapprochent rapidement. Cependant, nous avons tous rejoint l'Organisation parce que nous croyons fermement aux buts et principes

inscrits dans la Charte. Pour protéger et préserver son intégrité, les États Membres – grands et petits, puissants et faibles – doivent se conformer à ses principes.

C'est dans cet esprit que la délégation des États fédérés de Micronésie partage la préoccupation croissante de nombre d'entre nous, qui sommes aujourd'hui dans cette salle, au vu de la situation qui se détériore dans l'est de l'Ukraine. Aucun orateur, ou presque, n'a manqué d'exprimer ici sa profonde inquiétude face à la récente escalade des mesures prises par la Fédération de Russie pour violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

La Micronésie condamne fermement les actes d'agression contre un État Membre de l'ONU et demande le retrait immédiat des troupes russes et la cessation des hostilités. Ce faisant, nous réaffirmons notre attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Ukraine.

Nous sommes suffisamment conscients des dangers et des risques. Je plaide respectueusement pour que nous saisissions maintenant l'occasion de désamorcer la situation et que nous appelions à la poursuite du dialogue pour régler ce conflit par des moyens diplomatiques et politiques.

**M<sup>me</sup> Theofili** (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en qualité d'observatrice (voir A/76/PV.58), et souhaite ajouter ce qui suit.

Les tensions en Europe orientale n'ont que trop duré, ce qui a de graves répercussions pour l'Ukraine, d'abord et avant tout, mais aussi pour l'ensemble de l'architecture de sécurité, européenne et mondiale. Depuis le début de la crise, la Grèce, comme ses partenaires de l'Union européenne et ses alliés de l'OTAN, est aux côtés de l'Ukraine, condamnant les violations de sa souveraineté et insistant sur la nécessité de respecter son intégrité territoriale.

La situation qui règne actuellement en Ukraine appelle notre attention urgente. La Charte des Nations Unies est claire : tous les États doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Tel est le principe qui sous-tend la Charte, et tous les États doivent s'y conformer.

Pour la Grèce, la décision de la Russie de valider la déclaration d'indépendance illégale et unilatérale des régions séparatistes ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk constitue une violation flagrante des

principes fondamentaux du droit international. La Grèce reste fermement résolue à défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous souscrivons pleinement à l'idée que les violations du droit international, quel que soit le pays qui en est victime, sont des menaces pour nous tous. C'est pourquoi nous ne pouvons pas faire d'exception et devons maintenir une position cohérente à tous les niveaux. La Grèce se prononcera toujours en faveur du respect de l'intégrité internationale, de la souveraineté et de l'indépendance de tous les États, telles que clairement définies par le droit international, et condamnera toute décision contraire à ces principes.

Dans le même temps, nous appelons toutes les parties impliquées dans ce conflit à s'abstenir de toute action militaire susceptible de provoquer un bain de sang. Il faut garder pour priorité d'éviter une nouvelle escalade militaire. Tout en nous préparant à réagir, nous ne devons pas renoncer à nos efforts en faveur d'une solution diplomatique à cette crise. Notre priorité immédiate doit rester une désescalade crédible. Il importe que tous les canaux de communication restent ouverts. Ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général, il n'y a pas d'autre option que la diplomatie.

En outre, comme les membres de l'Assemblée le savent, la Grèce a un intérêt particulier du fait de la communauté grecque d'Ukraine, qui réside des deux côtés de la ligne de contact, et qui est présente dans cette région depuis des siècles. Nous sommes profondément préoccupés par les conditions de sécurité qui pourraient gravement nuire à la population de la région, dont la communauté grecque établie de longue date.

Il est de la plus haute importance de protéger les habitants de la région et de répondre à leurs besoins urgents. En conséquence, notre ambassade à Kyïv et notre consulat général à Odessa restent pleinement opérationnels, et notre consulat général à Marioupol a même été renforcé, ce qui montre notre détermination à maintenir notre présence et notre engagement dans le pays.

La communauté internationale a une chance de résister à l'emploi de la force et à la remise en cause des frontières et des traités internationaux. La civilisation que nous avons bâtie au XXI<sup>e</sup> siècle ne saurait laisser notre monde revenir à la violence, à la destruction et aux ravages comme moyens de régler nos différends. L'heure est venue pour tous les gouvernements et les peuples de faire preuve de responsabilité.

**M. Elghffa** (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier le Président d'avoir organisé la présente séance sur la situation en Ukraine, surtout à la lumière des faits récents et du danger qu'ils représentent.

Mon pays attache une grande importance au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'agit d'un des buts et principes les plus importants qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies, car il a une incidence majeure sur la vie et la prospérité des personnes. À cet égard, je voudrais citer le paragraphe 4 de l'Article 2, de la Charte des Nations Unies :

« Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

Le Gouvernement d'unité nationale s'aligne sur la position de la communauté internationale, qui appelle à la désescalade et rejette toute action militaire de la Fédération de Russie contre la République d'Ukraine.

Le Gouvernement de mon pays réaffirme son respect et son engagement envers la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République d'Ukraine. Nous demandons à la Fédération de Russie de désamorcer la situation et de recourir au dialogue et aux solutions diplomatiques, tout en s'abstenant de tout nouveau renforcement militaire aux frontières de l'Ukraine et en se retirant de la péninsule de Crimée occupée. Mon gouvernement souligne également son rejet sans ambiguïté de toute présence illégale des forces du groupe Wagner en Libye ou en Ukraine.

Pour terminer, nous sommes face à une épreuve difficile pour l'ONU, qui consiste à prouver le bien-fondé de sa création et l'importance cruciale de son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans cet esprit, nous soulignons qu'il faut impérativement poursuivre le dialogue pacifique et utiliser des moyens diplomatiques pour régler les différends entre États.

**M<sup>me</sup> Joyini** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer au débat sur le point 67 de l'ordre du jour dans cette enceinte importante et inclusive.

L'Afrique du Sud est préoccupée par les tensions actuelles à la frontière entre la Russie et l'Ukraine, situation qui, si on la laisse se détériorer davantage, pourrait avoir des répercussions régionales et mondiales.

Plus tard cette année, l'ONU célébrera le soixante-dix-septième anniversaire de sa création, nous rappelant qu'en créant l'Organisation, l'humanité est parvenue à la décision que la guerre n'était pas la seule possibilité. Par conséquent, cette aspiration à vivre en harmonie devrait continuer de guider notre conduite les uns envers les autres en tant que membres de la communauté internationale, conscients de la dévastation causée par la guerre et de ses répercussions sur la sécurité régionale et locale.

Nous rappelons que la Charte des Nations Unies enjoint à tous les États Membres de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle sorte que la paix et la sécurité internationales, ainsi que la justice, ne soient pas individuelles. Conformément à la Charte, l'Afrique du Sud respecte également la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, tout en restant consciente du fait que les préoccupations des parties concernant leur sécurité doivent aussi être prises en compte.

Nation née de l'engagement diplomatique et de la négociation, l'Afrique du Sud a toujours foi dans le pouvoir du dialogue pour éviter les crises et désamorcer les conflits. Conformément à notre fort attachement au règlement pacifique des conflits, nous exhortons toutes les parties à investir davantage dans la diplomatie et à trouver une solution permettant d'éviter un conflit armé.

La porte de la diplomatie ne doit jamais être fermée. Toutes les parties ont beaucoup à gagner d'une issue négociée et beaucoup à perdre d'un conflit inutile et violent. Nous exhortons également toutes les parties à aborder la situation dans un esprit de compromis, en veillant à ce que tous les protagonistes respectent systématiquement le droit international.

L'Afrique du Sud appelle le Conseil de sécurité à jouer son rôle dans la recherche de la paix. Le Conseil demeure la principale structure ayant pour mandat d'assurer la paix internationale et il doit exercer pleinement sa fonction à cet égard. Nous pensons en outre que les bons offices du Secrétaire général pourraient aussi apporter une contribution réelle dans le traitement des sujets de préoccupation.

Nous continuons d'appuyer et d'encourager les initiatives régionales, telles que les Accords de Minsk, et nous saluons le travail du format Normandie et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, le prix de la souffrance humaine, de la destruction et des dommages causés à la sécurité européenne et mondiale

est trop élevé pour qu'on l'envisage dans le cas où une solution urgente ne serait pas trouvée. Le monde n'a pas besoin d'une nouvelle guerre, qui n'entraînerait que mort et destruction, d'où notre appel à une diplomatie renforcée.

**M. Hmoud** (Jordanie) (*parle en arabe*) : La Jordanie suit avec inquiétude l'évolution de la situation et l'escalade des tensions en Ukraine. Nous réaffirmons la nécessité pour la communauté internationale et toutes les parties concernées de ne ménager aucun effort pour faire preuve de retenue, parvenir à la désescalade et résoudre le conflit par des moyens pacifiques, afin de rétablir la sécurité et la stabilité dans la région, par le dialogue et la négociation, en ce moment critique. Nous insistons également sur le rôle positif et efficace que sont appelés à jouer l'ONU et d'autres acteurs pour atteindre cet objectif.

La Jordanie tient à souligner ses positions inébranlables concernant la nécessité de respecter le droit international et la Charte des Nations Unies, ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et le principe des relations de bon voisinage.

**Mme Kabua** (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : La République des Îles Marshall se joint au chœur écrasant des voix qui condamnent aujourd'hui les intentions de la Fédération de Russie d'envahir l'Ukraine, de violer sa souveraineté et de perturber les fragiles efforts diplomatiques.

Les forces militaires russes massées aux frontières de l'Ukraine ne sont en aucune façon des forces de maintien de la paix. Nulle autre nation ne reconnaît ces régions de l'Ukraine comme souveraines – il s'agit d'une vaste mascarade qui a pour seul but de justifier une invasion.

Les Îles Marshall sont fières de la tradition qui les voit systématiquement appuyer les résolutions de l'Assemblée générale qui reconnaissent les droits humains des Ukrainiens et l'indépendance politique de l'Ukraine, y compris les résolutions présentées au titre du point de l'ordre du jour qui nous occupe.

À travers la Crimée, et maintenant les régions de Donetsk et de Louhansk, l'Ukraine est démantelée bloc par bloc par la menace et l'emploi de la force. Cela doit cesser. Quel que soit l'héritage impérialiste revendiqué ou visé, la communauté internationale a depuis longtemps évolué pour reconnaître, en vertu de la Charte des Nations Unies, la souveraineté et l'intégrité territoriale des nations, et sauvegarder les droits humains essentiels

des peuples vulnérables. Nous ne pouvons pas reculer d'un siècle.

À l'autre bout du monde, les Îles Marshall expriment leur grave préoccupation face à la menace militaire qui pèse actuellement sur l'Ukraine, mais pas en raison de nos associations, relations ou alliances. Nous exprimons notre préoccupation au nom du principe crucial qui veut que les petites nations aient aussi voix au chapitre face aux menaces et aux intimidations des grandes puissances. Comme beaucoup d'autres, nous le savons du fait de notre propre histoire et parce que nous commençons maintenant à comprendre les véritables menaces qui pèsent sur l'indépendance démocratique, non seulement à l'échelle mondiale, mais aussi dans notre propre voisinage. Si nous ne nous exprimons pas, collectivement, alors qui le fera ? Quel précédent créons-nous, tous, si de tels projets expansionnistes visent nos propres nations, et que les institutions multilatérales n'y font rien ? Il n'est pas évident de s'élever contre les menaces qui sont faites par la force, mais c'est vraiment nécessaire en ces temps très dangereux. Qu'est-ce que le silence nous apportera, au moindre d'entre nous, sur le long terme ?

Il est de la responsabilité de l'Assemblée générale de s'opposer au spectre de la tyrannie. À la création de l'Organisation, la Charte n'était pas empreinte de neutralité ni d'ambiguïté morale, mais chargée d'un engagement clair en faveur des droits humains fondamentaux et contre les conflits mondiaux. Aujourd'hui, nous semblons nous diriger vers le type même de conflit international dont nos prédécesseurs avaient juré qu'il ne s'en produirait jamais plus lorsqu'ils ont élaboré la Charte des Nations Unies.

En tant qu'institution, l'ONU risque de perdre sa pertinence si nous ne pouvons pas prendre des mesures claires et véritables sur cette question. Je souscris à la récente déclaration du Secrétaire général qui définit cette escalade comme une attaque contre l'intégrité territoriale de l'Ukraine et appelle à une cessation urgente et immédiate des hostilités et au dialogue diplomatique. En tant qu'Assemblée générale, il nous incombe de suivre son exemple et de condamner cette tentative pour ce qu'elle est, à savoir une menace grave pour l'Ukraine, contraire au droit international. Elle a lieu sous nos yeux en temps réel, et notre réponse collective aujourd'hui et par la suite en dira long sur l'intégrité future de l'Assemblée générale comme instance véritablement « adaptée à sa mission ».

Je ne peux qu'implorer les autres États Membres – lointains et proches, grands et petits – de s'exprimer et de s'élever contre ces menaces.

**M. Mahmoud** (Égypte) (*parle en arabe*) : C'est avec une grande inquiétude que nous sommes témoins des récents événements en Ukraine. Une nouvelle escalade est à craindre. À cet égard, nous voudrions insister sur les éléments suivants.

Premièrement, nous soulignons la nécessité de désamorcer les tensions et d'emprunter la voie de la diplomatie, d'intensifier les efforts diplomatiques et, pour toutes les parties au conflit, de faire preuve de souplesse afin d'aboutir à un règlement politique pacifique de la crise, qui tienne compte des intérêts de toutes les parties.

Deuxièmement, nous devons mettre fin à cette crise au niveau économique et social, étant donné que l'ensemble de l'économie mondiale continue de subir les retombées économiques et sociales de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Pour terminer, nous exhortons toutes les parties, avec lesquelles nous entretenons des relations étroites, à faire preuve de sagesse et de clairvoyance afin de préparer le terrain pour un règlement de cette crise.

**M. Duarte Lopes** (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne (voir A/76/PV.58).

Nous réaffirmons notre appui indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et exprimons notre entière solidarité avec ce pays. Nous condamnons donc fermement la décision de la Russie de reconnaître les zones non contrôlées par le Gouvernement qui se trouvent dans les régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk comme des entités indépendantes et la décision qui s'ensuit d'y envoyer des troupes russes.

Le Secrétaire général a estimé que cette décision constituait une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et qu'elle était incompatible avec les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous notons également que cette mesure représente une violation grave du droit international et des Accords de Minsk, qui prévoient le retour de ces zones sous le contrôle du Gouvernement ukrainien, ainsi que de la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, qui a entériné ces accords. Nous exhortons donc la Fédération de Russie à revenir sur la reconnaissance

de cette indépendance, à respecter ses engagements, à se conformer au droit international et à engager un dialogue constructif dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral.

Nous condamnons également la détérioration continue de la situation en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire dans les zones non contrôlées par le Gouvernement des régions de Donetsk et de Louhansk. L'escalade militaire actuelle augmente le risque de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. De même, nous sommes profondément préoccupés par la souffrance des 3,4 millions d'Ukrainiens qui ont besoin d'aide humanitaire.

Nous réitérons notre condamnation de l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, qui constitue une violation flagrante du droit international.

La situation est effectivement désastreuse, mais nous pensons qu'une solution politique et diplomatique est encore possible. Nous encourageons tous les acteurs à garder à l'esprit les conséquences que la trajectoire actuelle des événements pourrait avoir sur nous tous. Comme l'a souligné le Secrétaire général, « toutes les questions peuvent et doivent être abordées et résolues dans des cadres diplomatiques ».

Continuons à travailler activement dans ce sens.

**M. Aliyev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : La séance plénière de l'Assemblée générale d'aujourd'hui, tenue au titre du point 67 de l'ordre du jour, reflète les graves préoccupations de la communauté internationale et appelle à la poursuite des efforts internationaux et régionaux en vue d'une désescalade.

La Charte des Nations Unies constitue le cadre fondamental des relations et de la coopération internationales ; elle continue de revêtir une importance capitale dans le contexte de la stabilité et de la prévisibilité du système juridique international et elle est plus pertinente que jamais pour régler les différends internationaux par des moyens pacifiques et pour prévenir et régler les conflits.

Tous les États sont liés par les normes et les principes généralement admis du droit international, notamment en ce qui concerne le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, l'inviolabilité de leurs frontières internationalement reconnues et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

L'Azerbaïdjan a voté pour la résolution 68/262 du 27 mars 2014, intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine », et notre position sur l'appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues demeure inchangée.

Le strict respect des normes et des principes du droit international régissant les relations amicales et la coopération entre les États et le respect de bonne foi des obligations qui incombent aux États revêtent la plus grande importance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales.

**M. Oddone** (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine est préoccupée par l'évolution de la situation générale en Ukraine. Nous sommes alarmés par la crise actuelle, et par la possibilité qu'elle continue de s'aggraver. Des mesures concrètes doivent être prises pour encourager un dialogue constructif et de bonne foi afin de trouver une solution pacifique et concertée. Il est essentiel que tous les pays adhèrent aux principes envers lesquels nous nous sommes engagés en tant que Membres des Nations Unies.

À cet égard, les efforts de rapprochement diplomatique doivent être redoublés afin d'apaiser les tensions et, parallèlement, de renforcer l'espace de dialogue. Il n'y a pas de solution militaire à la crise en Ukraine. Au contraire, il convient de recourir à la diplomatie et au dialogue en vue de désamorcer les tensions.

L'Argentine réaffirme son fort attachement au principe du règlement pacifique des différends internationaux et soutient que c'est la seule manière de parvenir à des solutions justes et durables. Dans ce contexte, nous appelons toutes les parties concernées à régler leurs différends par le dialogue, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, dans le respect de la souveraineté des États, du non-recours à la force et du plein respect des droits de l'homme.

Nous faisons nôtre l'appel du Secrétaire général à tous nous abstenir d'actions et de déclarations qui pourraient faire que cette situation dangereuse devienne incontrôlable. L'Argentine ne croit pas à la logique de confrontation qui nous ramènerait à la pensée révolue d'un monde fortement divisé entre l'Est et l'Ouest. De telles dichotomies sont dépassées. Il nous appartient à tous de ne pas attiser les dissensions ni nous engager dans des confrontations qui portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales. La communauté internationale

doit contribuer activement à créer un climat propice à la négociation internationale et veiller à ce que les parties s'impliquent dans un dialogue constructif pour trouver une solution pacifique à la situation en Ukraine.

**M<sup>me</sup> Ioannou** (Chypre) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en qualité d'observatrice (voir A/76/PV.58) et souhaite faire les observations supplémentaires suivantes.

Chypre a toujours insisté sur la nécessité de défendre les principes cardinaux du droit international qui sont inscrits dans la Charte des Nations Unies et qui, en tant que tels, nous lient tous et doivent être appliqués de manière universelle et cohérente pour tous les États Membres : l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force ; le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États ; le règlement pacifique des différends conformément aux principes de la justice et du droit international.

Nous condamnons toute violation de ces principes fondamentaux et soulignons que les actes qui ne sont pas conformes à la Charte des Nations Unies et au droit international sont absolument sans effet juridique. Ces actes comprennent les déclarations unilatérales d'indépendance, la sécession, l'annexion et tout appui à des entités qui sont illégales du fait qu'elles résultent d'une agression ou toute reconnaissance de telles entités.

Chypre réaffirme son appui à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Toute action qui porte atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine viole le droit international et les Accords de Minsk, qui ont été entérinés par le Conseil de sécurité et qui constituent la seule voie possible pour mettre fin à la crise.

Nous nous associons aux nombreux appels à éviter toute nouvelle escalade et à s'abstenir de tout fait accompli qui ont été lancés ici aujourd'hui. Forte également de l'exemple de la tentative en cours de démembrement de mon propre pays par une puissance étrangère, je ne saurais trop insister sur l'importance de ce qu'a dit le Secrétaire général quant au fait que les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies ne peuvent être appliqués de manière sélective et sur la nécessité de soutenir son appel urgent au rétablissement de l'état de droit.

**M. Blanco Conde** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine, qui est un des États fondateurs de l'ONU, s'est engagée à respecter fidèlement les normes du droit international, en particulier celles consacrées par la Charte des Nations Unies, la coexistence pacifique des peuples et le devoir de solidarité entre les nations.

C'est une tradition profondément ancrée dans la politique étrangère de mon pays que d'œuvrer à des solutions pacifiques qui respectent les droits d'autrui et les nôtres et de se conformer à un système juridique international garantissant le respect des droits fondamentaux, la paix, la justice et le développement politique, social et économique de nos peuples.

La crise en Europe orientale fait peser de graves menaces sur la sécurité régionale et mondiale, et nous préoccupe profondément. C'est pourquoi nous ne cesserons pas de faire entendre notre voix dans la conjoncture actuelle.

Aujourd'hui, compte tenu de la reconnaissance unilatérale des régions de Donetsk et de Louhansk, parties intégrantes du territoire de l'Ukraine, comme républiques indépendantes, la Russie, État Membre à part entière de l'ONU, viole trois principes fondamentaux du droit international : le respect de l'intégrité territoriale des États ; l'engagement à régler les différends par des moyens pacifiques et à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force ; le respect de l'indépendance politique et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Cette situation a créé les conditions d'un élargissement de la confrontation militaire en cours dans l'est de l'Ukraine, qui compromet la paix dans la région et risque de s'étendre à d'autres États Membres de l'Organisation. Par ailleurs, le retentissement des armes porterait atteinte à l'économie, à la politique et à la stabilité sociale de toute la région et sèmerait le chaos sur les marchés mondiaux, notamment dans le secteur de l'énergie et les chaînes d'approvisionnement alimentaire.

Il est essentiel de rappeler que l'ONU a précisément été créée pour prévenir les guerres et les conflits armés, principe fondateur de la Charte au nom de laquelle les États parties se sont solennellement engagés à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Il est donc temps d'être à la hauteur des circonstances et d'orienter les discussions vers la réalisation de ce noble objectif.

C'est à la lumière de ces principes que notre pays lance un appel insistant à éviter une confrontation

majeure. C'est le moment de donner la priorité absolue au dialogue et à la négociation diplomatique.

Nous appelons toutes les parties concernées à ne pas franchir la ligne de contact et à cesser toute ingérence dans les affaires intérieures des autres États, en particulier lorsqu'elle est susceptible d'enflammer les passions ou d'inciter à la violence. La République dominicaine n'accepte pas que le droit international soit violé ou que l'ordre international fondé sur des règles librement acceptées soit bafoué. Un scénario marqué par la violence et le recours à la force n'aurait aucun vainqueur : que nous soyons des États grands ou petits, nous serions tous perdants. Nous appelons à renouer avec le dialogue diplomatique dans le cadre des Accords de Minsk, et encourageons le format Normandie à avancer dans ce sens.

Pour terminer, nous exhortons le Conseil de sécurité à jouer, de manière volontariste, son rôle de défenseur et de promoteur de la paix et de la sécurité internationales, en déployant les efforts nécessaires pour garantir les droits consacrés par la Charte des Nations Unies.

**M. Luteru** (Samoa) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous sommes réunis dans cette salle pour discuter de la situation actuelle en Ukraine, dans le contexte d'une pandémie qui fait déjà des ravages sur les moyens de subsistance et la prospérité future de nos populations – une bataille qui nous donne bien du mal et qui exige que nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, lui accordions toute notre attention et notre énergie.

Le Samoa est profondément préoccupé par la décision de la Fédération de Russie d'envahir certaines parties de l'Ukraine. Cette décision constitue une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et est incompatible avec les principes clairement énoncés à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

Le Samoa plaide fermement en faveur de la paix et exhorte tous les acteurs concernés à s'attacher en priorité à obtenir une cessation immédiate des hostilités, à assurer la protection des civils et des infrastructures civiles, à s'abstenir de toute action ou déclaration susceptible d'aggraver encore la situation dangereuse en Ukraine et alentour, et à privilégier la diplomatie pour désamorcer les tensions en Europe de l'Est.

Nous nous associons à l'appel lancé par d'autres délégations à la Russie pour qu'elle respecte les principes fondateurs inscrits dans la Charte, qu'elle se conforme aux principes du droit international, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, et qu'elle respecte pleinement les Accords de Minsk, tels qu'entérinés dans la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité.

Le Samoa accueille favorablement la déclaration faite par le Secrétaire général (voir A/76/PV.58), et nous sommes solidaires de l'Ukraine.

**M. Chindawongse** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande suit avec une profonde inquiétude l'évolution de la situation en Ukraine, en particulier l'escalade des tensions qui menacent la paix et la sécurité internationales. Nous appuyons les efforts actuellement déployés pour trouver un règlement pacifique à la situation grâce au dialogue, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, en respectant les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale.

La Thaïlande soutient également l'appel du Secrétaire général (voir A/76/PV.58) en faveur d'un règlement pacifique de la crise conformément aux Accords de Minsk, ainsi que les efforts déployés par l'ONU et les mécanismes régionaux, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le format Normandie, pour désamorcer les tensions et trouver une solution durable. La Thaïlande s'inquiète également des éventuelles conséquences humanitaires pour les populations de la région. Nous nous joignons à la communauté internationale pour appeler toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à éviter toute nouvelle provocation et à s'abstenir de recourir à la force, ainsi qu'à assurer la protection des civils et des infrastructures civiles.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance. Je remercie les interprètes pour leur patience et leur travail acharné, y compris en dehors des heures normales. Nous entendrons les orateurs et oratrices restants lundi 28 février, après l'examen du point de l'ordre de jour déjà programmé.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 67 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 18 h 5.*